

Octobre | 2018

CLSM messin

territoire



www.sante-mentale-territoire-messin.fr



SOMMAIRE

I. Le conseil local de santé mentale	4
A. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE	4
1. <i>La santé mentale dans les politiques publiques</i>	4
2. <i>Une approche globale et positive de la santé mentale</i>	5
3. <i>Cadre de déploiement du CLSM</i>	7
B. INSTALLATION DU DISPOSITIF	10
1. <i>Repères sur la genèse du projet</i>	10
2. <i>Périmètre du dispositif</i>	11
3. <i>Acteurs locaux mobilisés</i>	11
C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CLSM.....	13
1. <i>Définition du dispositif</i>	13
2. <i>Missions du CLSM</i>	15
3. <i>Ses objectifs</i>	16
4. <i>Sa gouvernance</i>	18
II. Éléments de diagnostic	20
A. PORTRAIT SOCIAL DU TERRITOIRE MESSIN	20
1. <i>Espace de vie des Messins</i>	20
2. <i>Dynamique démographique</i>	22
3. <i>Ménages et familles</i>	23
4. <i>Indices de précarité et de pauvreté</i>	23
B. ÉTAT DE SANTE MENTALE DES MESSINS.....	26
1. <i>Santé mentale perçue par les habitants</i>	26
2. <i>Indicateurs de prévalence et de mortalité</i>	27
C. RESSOURCE LOCALE POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SOUFFRANCE MENTALE	28
1. <i>Organisation de la psychiatrie</i>	28
2. <i>Les acteurs de la prise en charge en santé mentale</i>	29
3. <i>Les partenaires du CLSM</i>	37
III. Bilan	43
A. ANIMATION DU CLSM.....	43
1. <i>Gouvernance et concertation</i>	43
2. <i>Groupes projets</i>	43
3. <i>Communication avec les partenaires</i>	44
B. ACTIONS REALISEES ET EN COURS.....	45

1. Semaines d'information sur la santé mentale.....	45
2. Collaboration au projet « PRINTEMPS ».....	47
3. Sensibilisation à la santé mentale.....	47
4. Logement et santé mentale.....	48
5. Situations individuelles en difficultés.....	49
6. Guide santé mentale du territoire messin.....	50
IV. Perspectives 2018 – 2019.....	53
A. ANIMATION DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE.....	53
1. Ajuster les missions du dispositif aux besoins en santé mentale du territoire.....	53
2. Renforcer l'ancrage territorial.....	53
3. Développer la participation.....	54
B. POURSUITE DES PROJETS EN COURS ET NOUVELLES ACTIONS.....	54
1. Semaine d'information sur la santé mentale.....	54
2. Sensibilisation à la santé mentale.....	55
3. Axe : Amélioration des parcours « santé mentale ».....	55
V. Annexes.....	56
A. ANNEXE 1 : CONVENTION CONSTITUTIVE DU CLSM.....	56
B. ANNEXE 2 : DECLINAISON DES OBJECTIFS DU CLSM DANS LE CLS.....	61
C. ANNEXE 3 : FICHE ACTION « ANIMATION DU CLSM ».....	62
D. ANNEXE 4 : BILAN DES SISM 2017.....	63
E. ANNEXE 5 : FICHE ACTION « SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE ».....	65
F. ANNEXE 6 : ORGANISATION DES SISM 2019.....	67
G. ANNEXE 7 : FICHE ACTION « PREVENTION DU MAL-ETRE ET DU SUICIDE ».....	70
H. ANNEXE 8 : FICHE ACTION «SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS A LA SANTE MENTALE ».....	72
I. ANNEXE 9 : PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'ACTION DE SENSIBILISATION.....	74
1. Rappel du contexte et des objectifs.....	74
2. Objectifs de la sensibilisation.....	74
3. Déroulement envisagé des sessions.....	75
4. Programme prévisionnel.....	76
J. ANNEXE 10 : ORGANISATION DE L'ACTION DE SENSIBILISATION.....	79
K. ANNEXE 11 : ESQUISSE DU SCHEMA D'INTERVENTION LORS D'UNE SITUATION DE CRISE.....	80
L. ANNEXE 12 : CARTE DES RESSOURCES.....	81

I. LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

A. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

1. LA SANTÉ MENTALE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

a) Émergence de la santé mentale comme enjeu de santé publique

L'histoire récente de la psychiatrie et le développement des CLSM sont liés. Comme l'expliquent Laurent El Ghazi et Jean-Luc Roelandt, « l'émergence des CLSM est en filigrane depuis la création officielle du secteur par la circulaire de 1960¹ ». La sectorisation est une spécificité française ancrée dans le processus débuté à la même époque de désinstitutionnalisation.

En France, une personne sur 5 risque de connaître un trouble psychique au cours de sa vie (dépression, anxiété, addiction...).

Source : Rapport de la Cour des comptes sur l'organisation des soins psychiatriques, 2010.

En Lorraine, un adulte sur 4 a un besoin de soins en santé mentale.

Sources : Enquête santé mentale Lorraine, ORS, 2008.

Au tournant des années 2000, la santé mentale devient un enjeu de santé publique. Dans son rapport sur la santé dans le monde publié en 2001, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) révèle qu'un quart de la population mondiale sera concernée au cours de sa vie par une problématique de santé mentale².

Une série d'études et de rapports en France ont contribué à donner à la santé mentale une place de plus en plus importante au sein des politiques publiques. En 2016, le rapport Lafourcade confirme l'enjeu que représente la santé mentale et formule des réponses concrètes pour accompagner la mise en œuvre de la loi de modernisation de notre système de santé.

b) La santé mentale dans les priorités nationales de santé

La loi de modernisation du système de santé promulguée en janvier 2016 fixe 4 principales orientations³ :

- Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux.
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.

¹ L. El Ghazi & J.-L. Roelandt. Santé mentale et citoyenneté. L'information psychiatrique, juillet 2015. Consultable sur internet : <https://goo.gl/kdytz1>

² Rapport sur la santé dans le monde 2001. Organisation mondiale de la santé. Consultable sur internet : http://www.who.int/whr/2001/en/whr01_fr.pdf

³ Loi santé. Site du ministère des Solidarités et de la Santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/TngUP3>

- Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé.
- Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers.

Le 28 juin 2018, la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a présenté la feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie⁴. 3 grands axes constituent le socle des trente-sept mesures qui la composent :

- **Promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement** la souffrance psychique, et prévenir le suicide ;
- **Garantir des parcours de soins coordonnés** et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité ;
- **Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale** et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.

c) La santé mentale dans les priorités régionales de santé

Le projet régional de santé (PRS) 2018 – 2028 a été adopté le 18 juin dernier⁵. Il intègre et concrétise au niveau régional, les priorités de santé établies par la stratégie nationale de santé. 17 priorités sont définies. Parmi les 17 projets prioritaires, 2 concernent plus particulièrement les questions de santé mentale :

- Le parcours « santé mentale ».
- La prévention/promotion de la santé et lutte contre les addictions.

2. UNE APPROCHE GLOBALE ET POSITIVE DE LA SANTE MENTALE

a) La santé mentale, plus que l'absence de troubles psychiques

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) rappelle que la santé mentale est une composante indissociable de la santé au sens large et qu'elle est davantage que l'absence de troubles et de handicaps mentaux⁶.

La démarche du CLSM se fonde sur cette approche positive de la santé retenue et retenant comme définition de la santé mentale celle qu'en donne l'OMS :

⁴ Feuille de route santé mentale et psychiatrie. Agence régionale de santé, août 2018. Consultable sur internet : <https://goo.gl/R5ANuZ>

⁵ Projet régional 2018 – 2028. ARS Grand Est, juin 2018. Consultable sur internet : <https://goo.gl/GFYSDq>

⁶ La santé mentale : renforcer notre action. Aide mémoire. OMS [avril 2016]. Consultable sur internet : <https://goo.gl/uabKdR>

« La santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».

b) Une diversité des réalités couverte par une notion polysémique

Comme cela transparaît dans le cadre des concertations avec les acteurs locaux, la notion de « santé mentale » fait la synthèse d'une diversité de réalités. Celles-ci se répartissent entre deux pôles avec d'un côté des perceptions négatives associées au domaine de la psychiatrie, et de l'autre, une vision plus positive qui touche au bien-être des personnes.

Perceptions de la notion de « santé mentale » par les acteurs locaux



Réponses en mots à la question « À quoi vous renvoie la notion de “santé mentale” ? » adressée aux participants aux réunions de présentation du CLSM (décembre 2016, février, avril 2017).

c) La santé mentale : un champ complexe qui réunit de nombreux acteurs

Les questions de santé mentale et les actions à construire collectivement pour y répondre réunissent un nombre important d'acteurs locaux. L'accompagnement des personnes nécessite d'articuler une multiplicité de compétences et de domaines d'intervention.

Au croisement du médical, du social et médico-social, les problématiques de santé mentale touchent toutes les catégories d'âges et impactent l'ensemble des aspects de la



vie des personnes.

La santé mentale constitue un champ complexe au carrefour de plusieurs politiques publiques. Le Conseil local de santé mentale est un outil pour aider les acteurs locaux à se concerter et à coordonner leurs actions.

3. *CADRE DE DEPLOIEMENT DU CLSM*

a) Un dispositif qui s'inscrit dans la démarche de territorialisation de la santé

En introduction du récent état des lieux des CLSM⁷, Jean-Luc Roelandt, directeur du CCOMS de Lille, rappelle qu'en tant qu'outil de démocratie sanitaire, le conseil local de santé mentale est un espace de concertation, de coordination et de co-décision d'un territoire défini par ses acteurs.

Au niveau européen, la stratégie en santé mentale de l'OMS Europe présentée à l'occasion de la conférence d'Helsinki (2005) met en avant l'importance des décloisonnements, du partenariat multisectoriel et de la coordination locale des services et des stratégies politiques⁸. Depuis 2010, l'Union européenne référence les CLSM comme des outils techniques permettant de formaliser au niveau local les recommandations formulées par l'OMS.

Au niveau national, la dernière loi santé⁹ pose les bases juridiques des CLSM. L'instruction¹⁰ du 30 septembre 2016 donne un cadre pour la généralisation du dispositif. L'implication volontaire des acteurs locaux reste toutefois un préalable pour engager une dynamique de changement à l'échelle du territoire de proximité concerné.

Au niveau régional, le PRS récemment adopté mobilise le CLSM dans le cadre du parcours « santé mentale ». Celui-ci vise l'amélioration de la prise en charge et l'accompagnement des personnes en psychiatrie et santé mentale. Pour la mise en œuvre de cette priorité, le dispositif doit contribuer, aux côtés des associations d'aidants et de personnes malades psychiques, à améliorer le droit des usagers et des personnes malades, leur citoyenneté et la représentation sociale de la maladie mentale.

⁷ État des lieux des CLSM. CCOMS de Lille, 2018. Consultable sur internet : <https://goo.gl/Whhzsc>

⁸ Déclaration sur la santé mentale pour l'Europe. Relever les défis, trouver des solutions. Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la santé mentale, janvier 2015. Consultable sur internet : <https://goo.gl/2Tu66e>

⁹ LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/9ScXh2>

¹⁰ INSTRUCTION N° DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville. Consultable sur internet : <https://goo.gl/H8jD2F>

Références clés de la territorialisation de la santé mentale**Cadre de déploiement des CLSM****Cadre légal**

- Référence aux conseils locaux de santé mentale (Art. 69 de la loi Santé¹¹).
- Contribution au diagnostic territorial de santé mentale (Art. L. 3221-2.-II.).
- Avis sur le diagnostic territorial de santé mentale (Art. L. 3221-2.-IV.).
- Possibilité de décliner des actions du contrat territorial de santé mentale sur le périmètre du CLSM (Art. L. 3221-2.-V.).

Orientations**Feuille de route santé mentale psychiatrie**

- Promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide.
- Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité.
- Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.

Priorités régionales

- Parcours « santé mentale ».
- Prévention/promotion de la santé et lutte contre les addictions.

Cadre réglementaire

- Définition, objectifs, périmètre et gouvernance (Instruction du 30 sept. 2016¹²)
- Feuille de route¹³ santé mentale et psychiatrie qui formule de :
 - Faire évoluer les missions des conseils locaux de santé mentale vers la promotion de la santé mentale.
 - Sensibiliser le grand public à la complémentarité des interventions, basées sur le renforcement des compétences psychosociales et sur la pleine conscience.

b) Un maillage national des CLSM en évolution avec une attention particulière en direction des habitants des quartiers de la politique de la ville

Depuis 2007, les CLSM bénéficient d'un programme d'appui à leur développement et leur renforcement mis en œuvre par le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation

¹¹ LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Consultable sur internet : <https://goo.gl/xCKNug>

¹² INSTRUCTION N° DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville. Consultable sur internet : <https://goo.gl/MPPEC8>

¹³ Feuille de route santé mentale et psychiatrie. Ministère des Solidarités et de la Santé, juin 2018. Consultable sur internet : <https://goo.gl/xpQfzR>

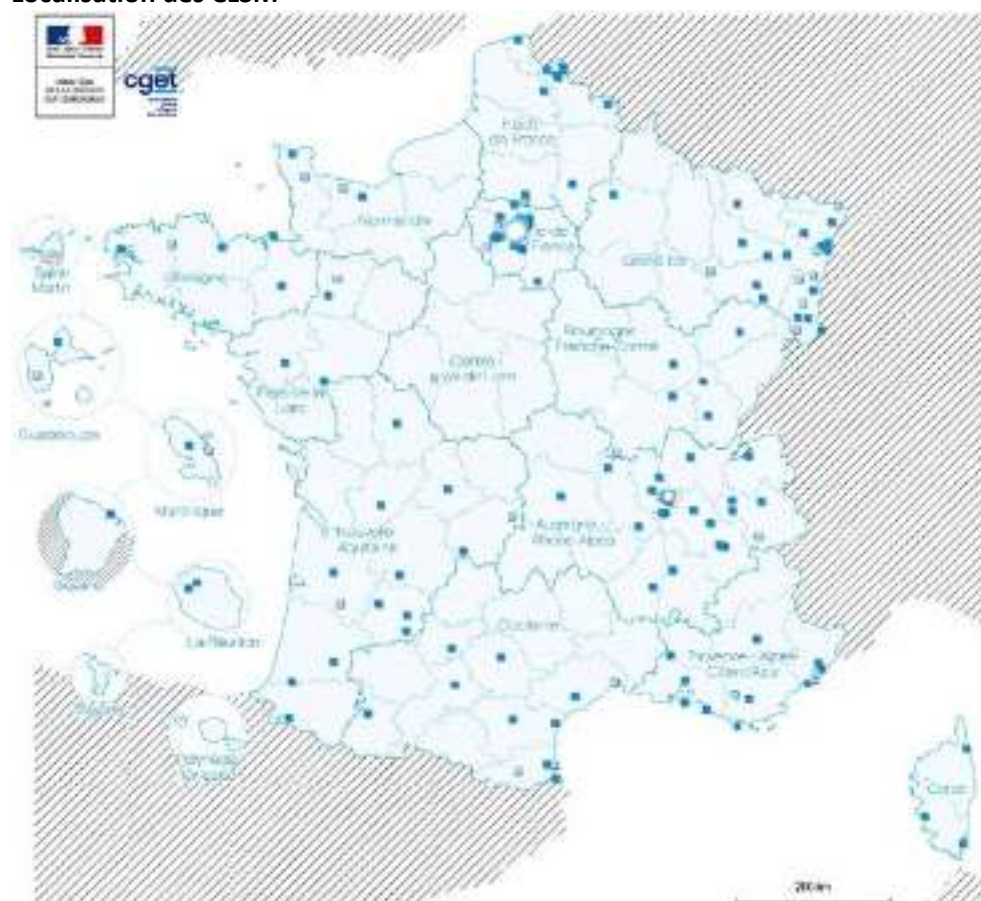
en santé mentale (CCOMS¹⁴). Ce dernier a également mis en place en janvier 2017 le centre national de ressources et d'appui aux CLSM¹⁵.

Le CCOMS a communiqué récemment un nouvel état de lieux des CLSM en France¹⁶. En 2018, près de 200 dispositifs sont en activité et une soixantaine en projet. En 10 ans, ce nombre a doublé. Aujourd'hui plus de 2000 communes sont couvertes.

Les CLSM se déploient principalement à l'échelle communale. Depuis l'instruction ministérielle du 30 septembre 2016, une attention particulière est portée pour inscrire les CLSM dans les contrats de ville et couvrir les territoires de la politique de la ville.

Dans son état de lieux, le CCOMS souligne l'importance du rôle des coordonnateurs dans le développement et la pérennité de la démarche CLSM.

Localisation des CLSM



Source : Centre national d'appui et de ressource aux CLSM

¹⁴ Centre collaborateur de l'OMS de Lille pour la recherche et la formation en santé mentale : www.ccomssantementalelillefrance.org

¹⁵ Centre national de ressources et d'appui aux CLSM : <http://clsm-ccoms.org>

¹⁶ État des lieux des CLSM. CCOMS de Lille, 2018. Consultable sur internet : <https://goo.gl/Whhzsc>

Nombre d'habitants couverts par les CLSM en France

Source : centre national d'appui et de ressource aux CLSM

B. INSTALLATION DU DISPOSITIF**1. REPERES SUR LA GENESE DU PROJET****a) 2015 : étape de préfiguration du dispositif**

La phase de préfiguration a été réalisée au cours de l'année 2015. Elle a permis, avec le soutien de la Ville de Metz et du Département de la Moselle, de poser les bases du dispositif. La restitution dans le cadre d'une réunion publique des résultats d'une enquête réalisée par le service PMI du Département avait notamment conduit à faire remonter les besoins des professionnels.

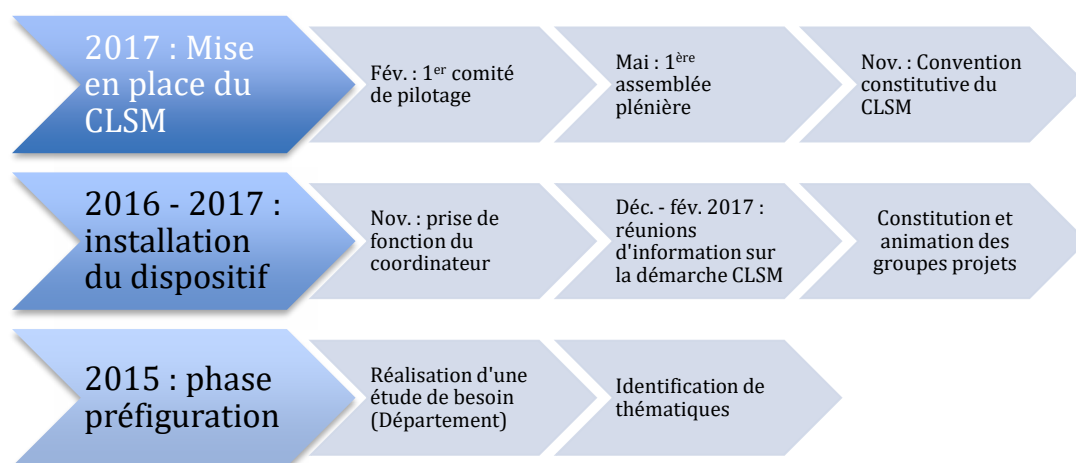
b) 2016 – 2017 : mise en place du dispositif

En fin d'année 2016, la prise de poste du coordonnateur a engagé la seconde phase de mise en place du dispositif. La feuille de route validée par le comité de pilotage réuni en février 2017 a fixé les missions du CLSM pour sa première année de mise en œuvre.

En parallèle, plusieurs réunions ont été organisées pour présenter le dispositif aux acteurs locaux dans le but d'engager la dynamique de concertation. La première assemblée plénière s'est tenue en mai 2017.

Dans le même temps, le partenariat avec la Ville de Metz s'est renforcé dans le cadre de son contrat local de santé¹⁷. Le CLSM est chargé de proposer et suivre la mise en œuvre des fiches action de l'axe portant sur la promotion du bien-être psychique.

L'année 2017 s'est achevée par la signature de la convention constitutive du CLSM qui réunit son porteur, le Centre hospitalier de Jury et ses deux principaux partenaires, l'Agence régionale de santé Grand Est et la Ville de Metz.



2. PERIMETRE DU DISPOSITIF

Le périmètre d'intervention du CLSM est celui du territoire de proximité de la Ville de Metz et de ses quartiers avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

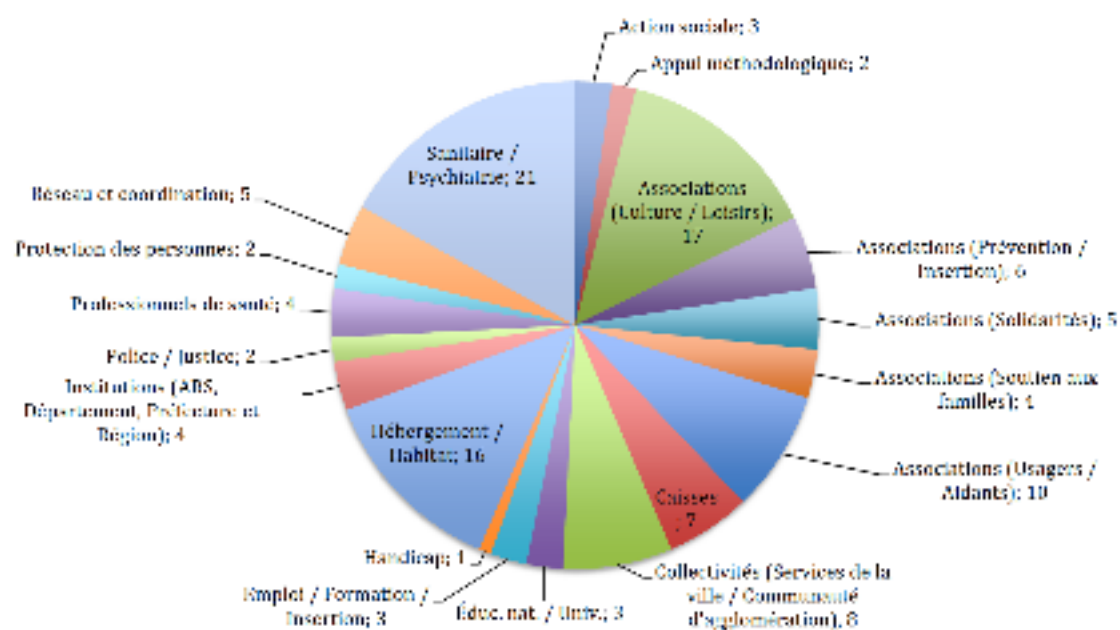
Il est convenu dans la convention constitutive que ce périmètre pourra être étendu en fonction des volontés politiques locales.

3. ACTEURS LOCAUX MOBILISES

123 structures et partenaires institutionnels composent la carte partenariale du CLSM. Les trois grands domaines du médical, du social et du médico-social sont représentés (cf. [II.C.2 : Ressource locale dans le champ de la santé mentale](#)).

Les champs d'intervention des participants couvrent les principaux domaines de la vie des personnes concernées par une problématique de santé mentale : soins en santé mentale, action sociale, protection des personnes, logement/habitat, associations de soutien, etc.

¹⁷ Contrat local de santé du territoire messin 2017 – 2020. Ville de Metz. Consultable sur internet : <https://goo.gl/JuR2Gf>



C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CLSM

Cette présentation reprend et complète la feuille de route retenue en février 2017. Ce cadre a été élaboré sur la base des deux documents de référence pour le déploiement des CLSM :

- Recommandations pour l'élaboration d'un conseil local de santé mentale du CCOMS¹⁸ (fév. 2013).
- La circulaire de septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville¹⁹.

1. DEFINITION DU DISPOSITIF

Le CLSM est l'instance de concertation et de coordination autour des questions de santé mentale. Il est ouvert à l'ensemble des acteurs locaux.

Cet espace de démocratie sanitaire et de co-décision est destiné à réunir les élus locaux, les acteurs intervenants dans le champ de la santé mentale, avec la participation des aidants et, autant que possible, des personnes malades psychiques, en vue de :

- décliner localement les politiques nationales et les orientations régionales de santé mentale ;
- définir, mettre en œuvre et suivre, en commun, une politique locale et des actions pour améliorer la santé mentale ;
- rapprocher l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale afin notamment de clarifier et mieux coordonner les actions de chacun.

Le CLSM concourt ainsi à l'amélioration des prises en charge et du parcours de santé mentale²⁰ des usagers sur un territoire.

¹⁸ Recommandations pour l'élaboration d'un conseil local de santé mentale. CCOMS, février 2013. Consultable sur internet : <https://goo.gl/hbYLMq>

¹⁹ INSTRUCTION N° DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville. Consultable sur internet : <https://goo.gl/MPPEC8>

²⁰ Pour plus d'information sur l'approche par le parcours des personnes :

- Lexique des parcours de A à Z. ARS, janvier 2016. Consultable sur internet : <https://goo.gl/u832Zq>
- Parcours de santé, de soins et de vie. Ministère des Solidarités et de la Santé, novembre 2017. Consultable sur internet : <https://goo.gl/x6ecEL>

Schéma de fonctionnement du CLSM

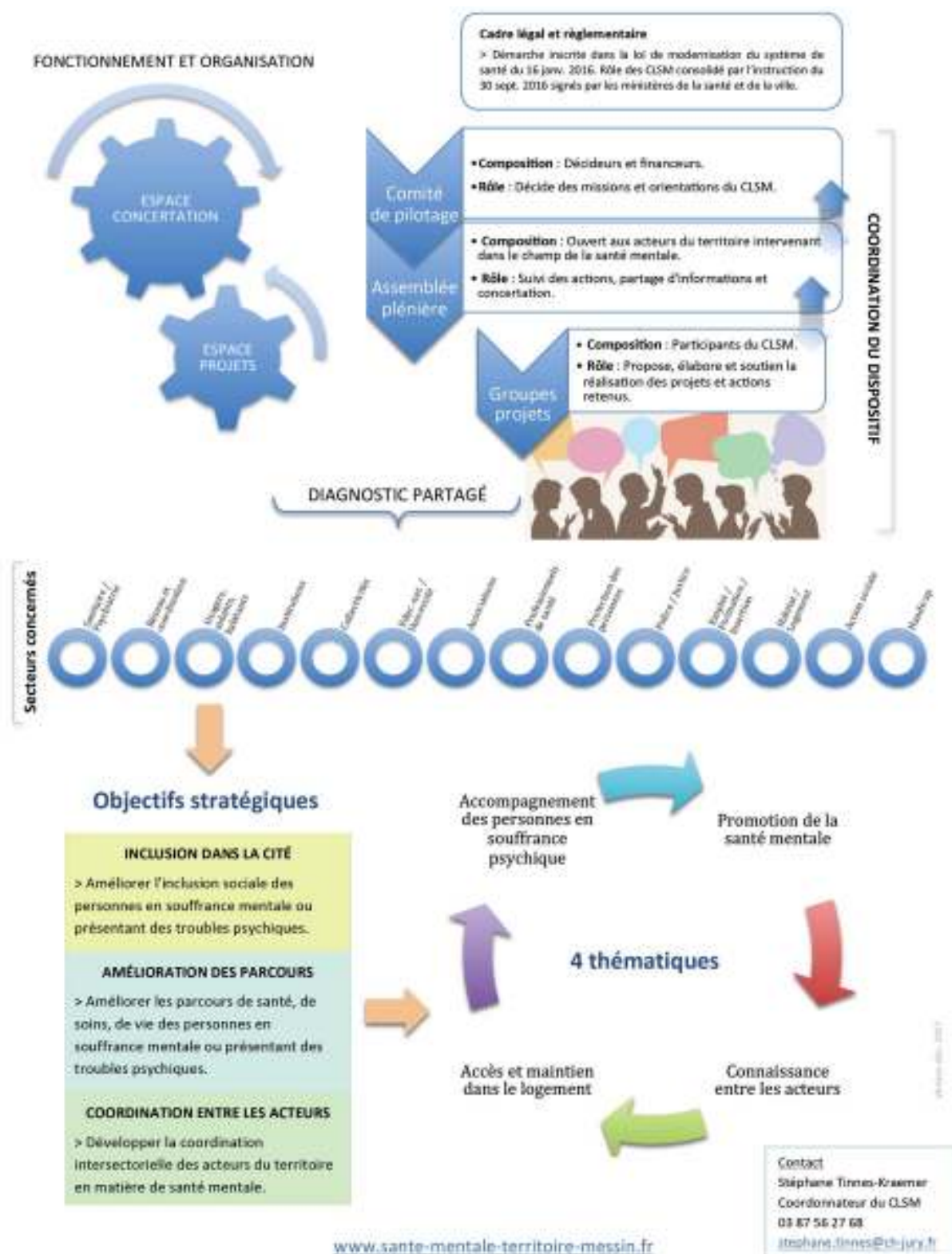


Schéma de la l'approche par le parcours institué par la loi santé



Source : ARS

Illustration par le parcours des aînés



Source : ministère des Solidarités et de la Santé

Pour rappel : l'ARS définit l'approche « parcours » comme : « [...] la prise en charge globale du patient et de l'utilisateur dans un territoire donné au plus près de son lieu de vie, avec une meilleure attention portée à l'individu et à ses choix, nécessitant l'action coordonnée des acteurs de la prévention, de la promotion de la santé, du sanitaire, du médico-social, du social, et intégrant les facteurs déterminants de la santé que sont l'hygiène, le mode de vie, l'éducation, le milieu professionnel et l'environnement » (source : Lexique des parcours de A à Z. ARS, 2016).

2. MISSIONS DU CLSM



Deux principales missions sont dévolues au CLSM :

- L'observation qui consiste à repérer les données épidémiologiques et sociodémographiques disponibles ou à recueillir, connaître et partager l'état des ressources existantes sur le territoire messin, ainsi que les besoins de santé et leurs déterminants repérés par les acteurs, les habitants et les usagers.
- La coordination qui consiste à encourager les partenariats et le développement d'actions correspondant à la stratégie définie localement avec les partenaires .

Les missions actuelles du CLSM sont précisées dans la feuille de route et la convention constitutive. La période 2017 – 2018 a consisté à installer le dispositif, impliquer les acteurs locaux dans la démarche et initier les premières actions (cf. [annexe 1](#)).

La poursuite du dispositif nécessite de préciser ses missions à partir de la stratégie qui sera définie au regard des résultats de l'étude réalisée par l'ORS portant sur l'adéquation de l'offre aux besoins en santé mentale du territoire messin.

3. SES OBJECTIFS



Les objectifs sont définis à partir d'un diagnostic identifiant les besoins et ressources du territoire.

Deux lignes directrices sont suivies pour les déterminer :

- La prévention en santé mentale.
- Le développement de l'autonomie des personnes.

Les orientations nationales recommandent également de travailler spécifiquement sur la santé mentale des adolescents et des jeunes afin de permettre une prise en charge la plus précoce possible. Une attention particulière doit également être portée sur la situation des publics identifiés comme prioritaires dans le diagnostic.

Les objectifs ont été précisés en même temps que la réflexion menée pour articuler le dispositif avec le Contrat local de santé du territoire messin (CLS) 2018 – 2020 porté par la Ville de Metz (cf. [annexe 2 : déclinaison des objectifs](#)) :

- **Objectif général** : Préserver la santé mentale et le bien-être des habitants du territoire messin.
- **3 objectifs stratégiques** :
 - **Axe 1 - « Inclusion dans la cité »** : Contribuer à la déstigmatisation, à l'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes souffrant troubles psychiques.
 - **Axe 2 - « Amélioration des parcours »** : Améliorer l'accès à la prévention, à la santé, aux soins, aux droits des personnes souffrant de troubles psychiques.
 - **Axe 3 - « Coordination entre les acteurs »** : Développer une coordination intersectorielle des acteurs du territoire messin en matière de santé mentale.

a) 4 thématiques identifiées

En l'absence d'un diagnostic des besoins en santé mentale (prochainement communiqué), la démarche a consisté à d'abord identifier des thématiques pertinentes pour les acteurs locaux. Cela s'est fait avec le soutien du service de la PMI du Département de la Moselle qui a réalisé une étude de besoins auprès de ses agents durant la phase de préfiguration. Ce travail d'observation a été

complété par la concertation menée avec les acteurs locaux durant l'étape de mise en place du dispositif. Le partenariat engagé avec la Ville de Metz dans le cadre de son contrat local de santé a conduit finalement à retenir 4 thématiques :

- La promotion de la santé mentale.
- La connaissance entre les acteurs.
- L'accès et le maintien dans le logement.
- L'accompagnement des personnes en souffrance psychique.

b) 3 objectifs stratégiques

En attendant la communication des résultats de l'étude réalisée par l'ORS portant sur l'adéquation de l'offre aux besoins en santé mentale sur le territoire messin, ces quatre thématiques ont servi de base opérationnelle pour définir les enjeux et objectifs stratégiques retenus dans la convention constitutive du CLSM.

Les 3 objectifs stratégiques du CLSM :

- **Inclusion dans la cité** : Améliorer l'intégration sociale des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.
- **Amélioration des parcours** : Améliorer les parcours de santé, de soins, de vie des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.
- **Coordination des acteurs** : Développer un dispositif de coordination intersectorielle des acteurs du territoire en matière de santé mentale.

c) Actions mises en œuvre



Les missions du CLSM, fixées par le comité de pilotage reposent sur une stratégie locale qui répond aux besoins de la population en matière :

- de prévention, d'accès à la prévention et aux soins ;
- d'inclusion sociale et de lutte contre l'exclusion ;
- de lutte contre la stigmatisation ;
- de promotion en santé mentale
- et d'aide à la résolution des situations psychosociales complexes.

Durant la première année de mise en œuvre, la concertation menée avec les partenaires a permis de développer plusieurs projets dont 4 ont été retenus dans le contrat local de santé en tant que fiche action.

Les 4 fiches actions retenues dans le contrat local de santé (cf. [bilan des actions](#)) :

- **Semaines d'information sur la santé mentale.** Le CLSM coordonne l'organisation et la communication de l'événement.
- **Sensibilisation des professionnels à la santé mentale.** Le CLSM conçoit et coordonne la réalisation de la sensibilisation.
- **Prévention du mal-être et du suicide.** Le CLSM apporte un appui à la ville qui porte ce projet dans le cadre d'un partenariat engagé avec l'Inserm dans le cadre du projet PRINTEMPS.
- **Animation du conseil local de santé mentale.** La coordination du CLSM assure l'organisation des instances de concertation, le suivi du dispositif et de la réalisation des projets.

La thématique logement fait également l'objet d'une concertation qui est à l'origine d'un partenariat qui réunit les principaux acteurs du logement autour d'un projet visant à expérimenter un **dispositif d'accès au logement accompagné** pour les personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.

4. *SA GOUVERNANCE*

Le fonctionnement du CLSM repose sur deux instances : le comité de pilotage et l'assemblée plénière. Les deux sont présidées par Catherine Mergen-Morel, adjointe à la santé de la Ville de Metz.

a) La convention constitutive

La convention constitutive du CLSM a été signée le 9 novembre 2017 entre le Centre hospitalier de Jury, l'Agence régionale de santé Grand Est et la Ville de Metz impliquée comme partenaire privilégié depuis la phase de préfiguration initiée en 2015 (consultable sur internet : <https://goo.gl/erf8yR>).

b) L'assemblée plénière

L'assemblée plénière rassemble tous les partenaires du territoire (élus locaux, acteurs locaux intervenant dans le champ de la santé mentale, associations d'aidants et la participation autant que possible des personnes malades psychiques par l'intermédiaire notamment des groupes d'entraide mutuelle).

C'est l'espace d'information, d'échanges et de concertation.

c) Le comité de pilotage

Le comité de pilotage réunit les représentants des collectivités (Ville de Metz, Metz Métropole, Département de la Moselle), de l'Agence régionale Grand Est, des représentants des professionnels,

des Caisses, avec la participation de l'UNAFAM et des deux groupes d'entraide mutuelle Camille Claudel et L'Albatros.

Cette instance stratégique et décisionnaire définit les missions et orientations du CLSM ainsi que les règles éthiques et de confidentialité.

d) Les groupes projets

Quatre groupes projets se sont constitués à partir des concertations menées avec les partenaires sur les thèmes identifiés.

Ces espaces de collaboration permettent aux partenaires de faire des propositions et de s'impliquer dans la réalisation des projets retenus.

La forme de la participation et le rythme des rencontres sont adaptés aux caractéristiques des actions mises en œuvre.

Un bilan des projets est présenté aux membres du comité de pilotage par l'intermédiaire du coordonnateur.

e) La coordination du dispositif

Depuis novembre 2016, un temps plein de coordination est mis à disposition par le Centre hospitalier de Jury pour assurer le fonctionnement courant du CLSM.

Le coordonnateur entretient la dynamique du dispositif en animant le réseau et en apportant un appui à la réalisation des projets. Il prépare les assemblées plénières et les comités de pilotage.

f) Articulation avec le contrat local de santé

Le CLSM collabore avec le contrat local de santé 2017 – 2020 du territoire messin portée par la Ville de Metz. Il est chargé de mettre en œuvre l'axe 4 : « promouvoir le bien-être psychique ». Le CLSM a bénéficié de l'appui de l'Instance régionale d'éducation et de promotion à la santé (IREPS) pour décliner les objectifs de cet axe (cf. [annexe 2](#)).

Pour articuler les deux dispositifs, une équipe technique a été mise en place. Elle réunit les représentants du Centre hospitalier de Jury, de la Ville de Metz et de la Délégation en Moselle de l'ARS Grand Est. Elle est chargée de la cohérence des actions développées par le CLSM avec la stratégie locale de santé.

Le CLSM est également membre du comité technique du CLS. Il communique à cette instance les éléments de bilan nécessaires au suivi des fiches action de l'axe 4.

II. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

A. PORTRAIT SOCIAL DU TERRITOIRE MESSIN

Sources

- Contrat de ville 2015-2020. Metz Métropole. Consultable sur internet : <https://goo.gl/ob3USm>
- Diagnostic social de territoire 2016. Ville de Metz. Consultable sur internet : <https://goo.gl/NStgNb>
- Dossier complet. Intercommunalité-Métropole de Metz Métropole. Insee, juin 2018. Consultable sur internet :
- Premières assises messines de la solidarité 2016. Ville de Metz. Consultable sur internet : <https://goo.gl/XbYdyD>
- Données de l'étude en cours : adéquation de l'offre aux besoins de la population en santé mentale sur le territoire messin. ORS Lorraine (présentée lors de l'assemblée plénière du CLSM, mai 2017). Consultable sur internet : <https://goo.gl/JcB3m8>
- Schéma départemental de soutien à la parentalité 2014 – 2016. Département de la Moselle. Consultable sur internet : <https://goo.gl/5SDPDb>

1. ESPACE DE VIE DES MESSINS

a) Une métropole transfrontalière

Le territoire messin est situé à moins de 80 kilomètres de trois pays : Allemagne, Luxembourg, Belgique. D'une superficie de 305 km², l'agglomération est située au centre d'un axe qui relie du sud au nord Nancy, Metz et Thionville. 450 000 habitants vivent sur l'aire urbaine qui entoure la métropole.



Source : Metz métropole

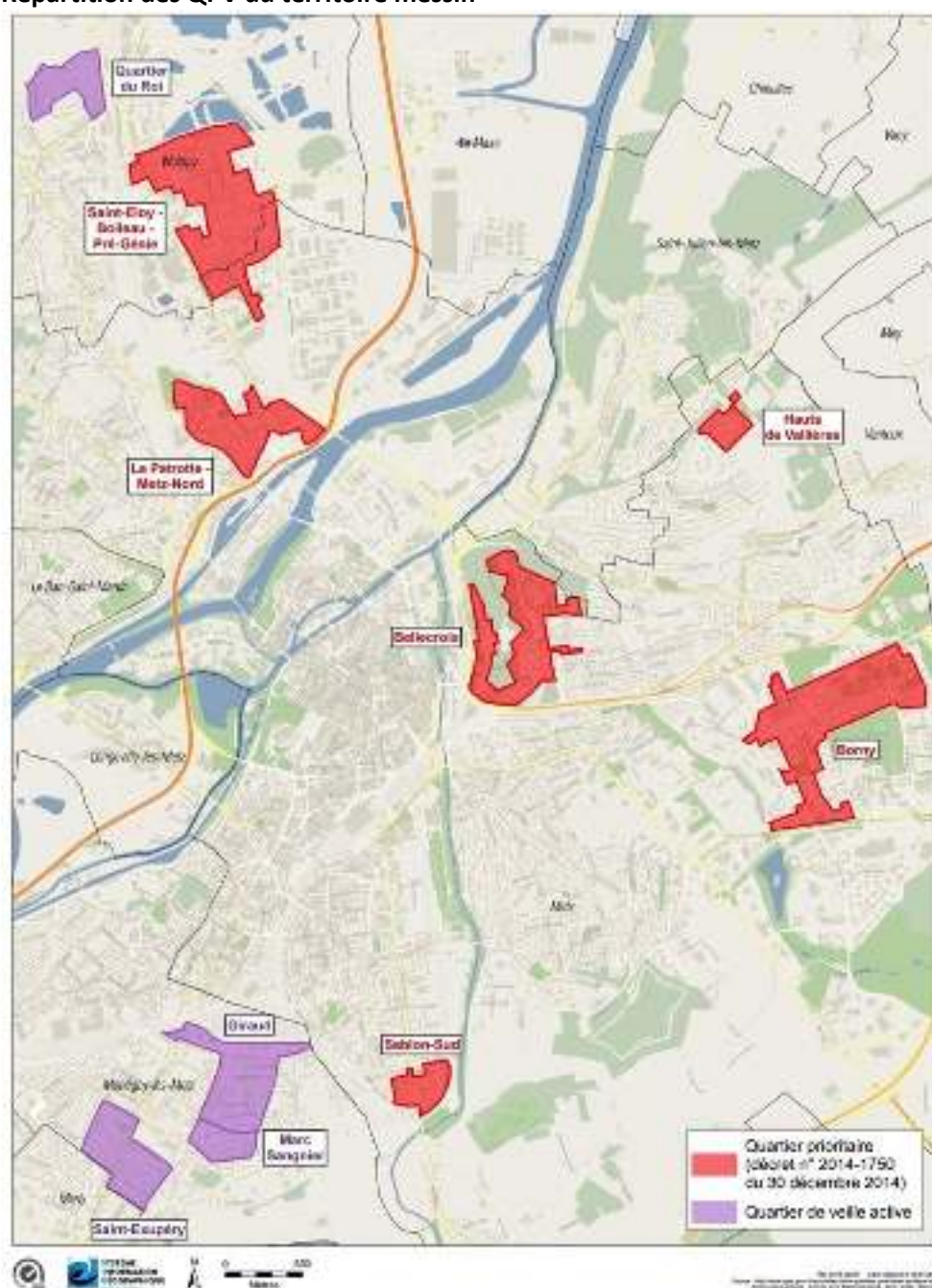
a) Un composite de communes rurales et urbaines

Le territoire messin est composé de zones rurales et urbaines. La Communauté d'agglomération Metz Métropole administre cet espace qui regroupe 44 communes pour un total de 220 593 habitants (Insee, RP2015). La population communale varie de 282 habitants à Mey à 117 492 à Metz.

6 quartiers de la politique de la ville

Le territoire messin compte 6 quartiers de la politique de la ville²¹ (QPV). Il s'agit de Borny, Bellecroix, Metz Nord Patrotte, Sablon Sud, Hauts de Vallières et Saint Éloy-Boileau Pré Génie. 4 autres quartiers sont classés en veille active (quartiers du Roi, Marc Sangnier, Giraud et Saint-Exupéry).

Répartition des QPV du territoire messin



Source : contrat de ville Metz métropole

²¹ Présentation de la politique de la ville sur le site internet du Ministère de la cohésion des territoires : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville>

2. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

a) Une baisse du nombre d'habitants

L'agglomération a perdu 4 000 habitants entre 2006 et 2011. Cette baisse persiste depuis 1999. Le nombre de nouveaux habitants ne compense pas l'importance des départs.

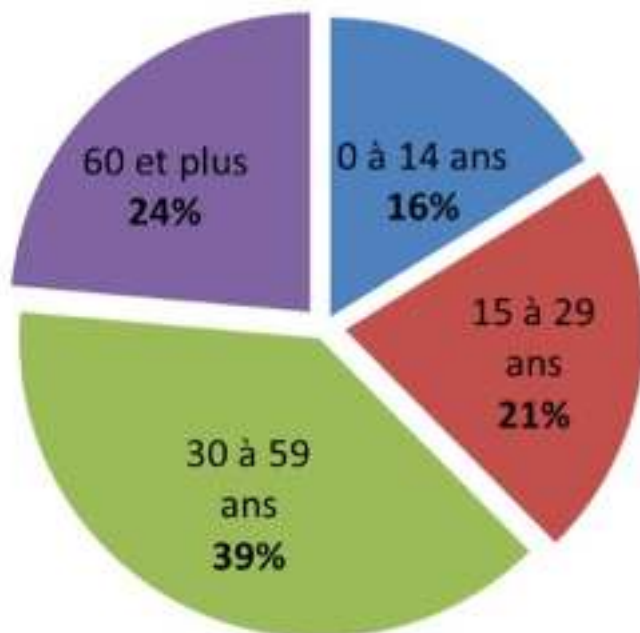
b) Un vieillissement démographique

1 Messin sur 5 est âgé d'au moins 60 ans (22,7 % de la population en 2015). Cette part est en progression depuis le diagnostic du contrat de ville qui indiquait 21% en 2011 et 15 % en 1990.

c) Une surreprésentation des jeunes dans certains quartiers de la politique de la ville

Le vieillissement démographique à l'échelle du territoire contraste avec la jeunesse des quartiers de la politique de la ville. Comme le révèle le contrat de ville, la part des jeunes est particulièrement élevée à la Grange-aux-bois, à Saint Éloy-Boileau-Pré Génie, dans le quartier du Roi, à Borny et à Bellecroix.

Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP 2010 et RP2015

3. *MENAGES ET FAMILLES*

a) La moitié des personnes très âgées vit seule à son domicile

80 % des 100 000 ménages²² messins sont constitués de 1 ou 2 personnes. 41 % des personnes vivent seules dans leur logement.

Plus de la moitié des Messins âgés de 80 ans et plus vit seule (51,2 %). C'est nettement supérieur aux autres tranches d'âges dans lesquelles les trois quarts des personnes, voire plus, partagent au moins à deux le même domicile.

b) Une augmentation du nombre de familles monoparentales qui concernent essentiellement des mères souvent en situation de précarité

En 2015, 10 045 de familles²³ sont composées d'un parent qui élève seul au moins un enfant. Le nombre de familles monoparentales a augmenté depuis 2006 (1 enfant sur 4 vit avec un seul parent).

Le plus souvent une mère élève seule un ou plusieurs enfants (8 468 femmes contre 1 576 hommes). Elles sont aussi plus souvent en situation de précarité²⁴.

4. *INDICES DE PRECARITE ET DE PAUVRETE*

a) Les personnes en situation de pauvreté économique se concentrent dans un petit nombre de quartiers

En 2015, 37 942 personnes vivent sous le seuil de pauvreté²⁵ (17,2 % de la population). C'est 2 000 personnes de plus qu'en 2013 (16,4 %).

Les habitants en situation de pauvreté économique se concentrent dans un petit nombre de quartiers (Borny, Bellecroix, Hauts de Vallières, La Patrotte, Saint-Éloy-Boileau-Pré Génie, Sablon Sud).

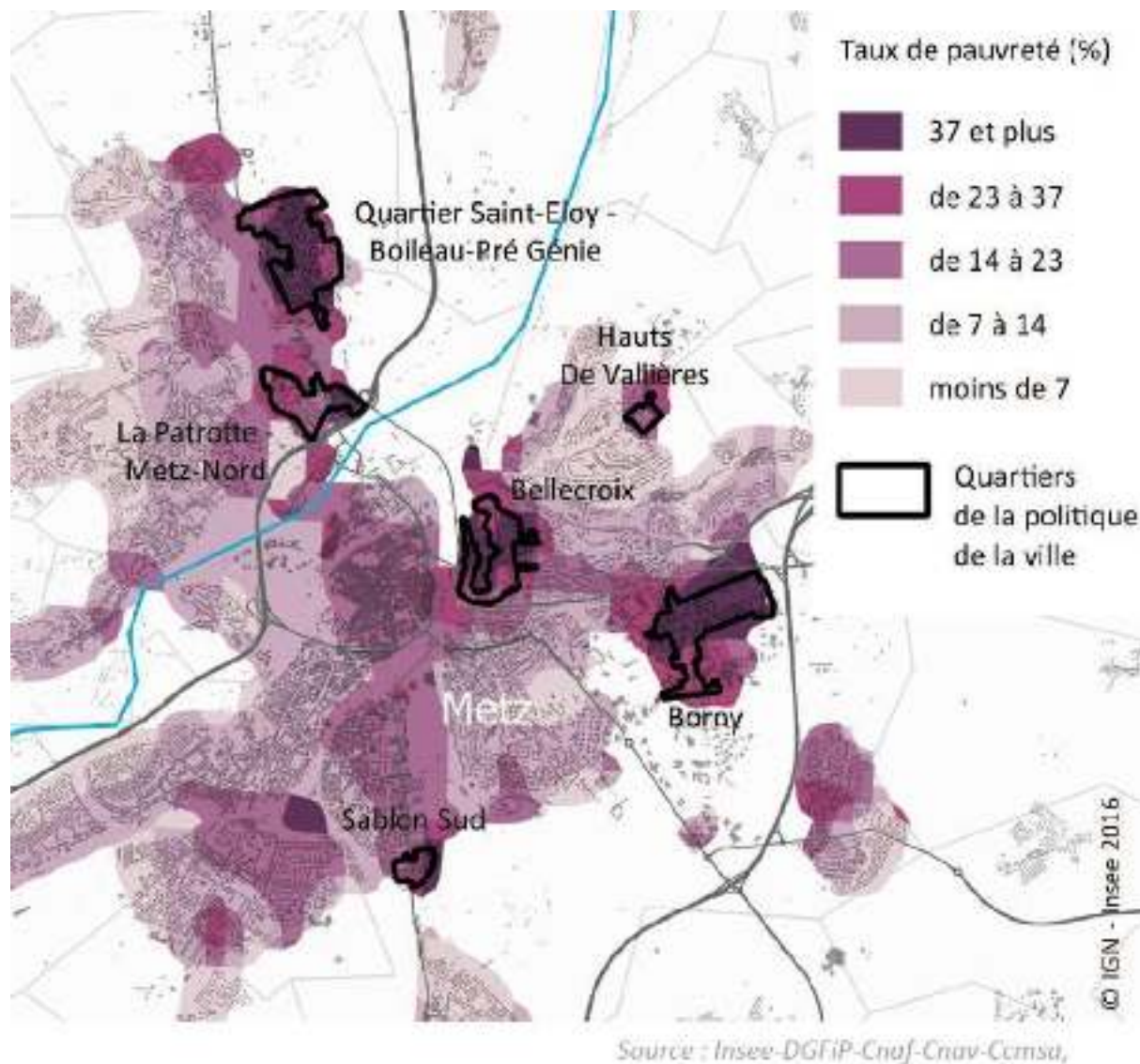
²² L'Insee définit un ménage comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

²³ L'Insee définit la famille comme une partie d'un ménage qui comprend au moins deux personnes.

²⁴ Portrait social des familles monoparentales. Observatoire des inégalités. Consultable sur internet : <https://goo.gl/fdhGpc>

²⁵ Seuil de pauvreté (pauvreté monétaire) : Le seuil de pauvreté en France et dans l'Union européenne correspond à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 015 euros par mois pour une personne seule (Insee, données 2015).

Quant aux ménages les plus modestes, ils habitent dans les communes urbaines (Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Moulins-Lès-Metz, Le Ban-Saint-Martin).



b) Une majorité d'allocataires vit à Metz

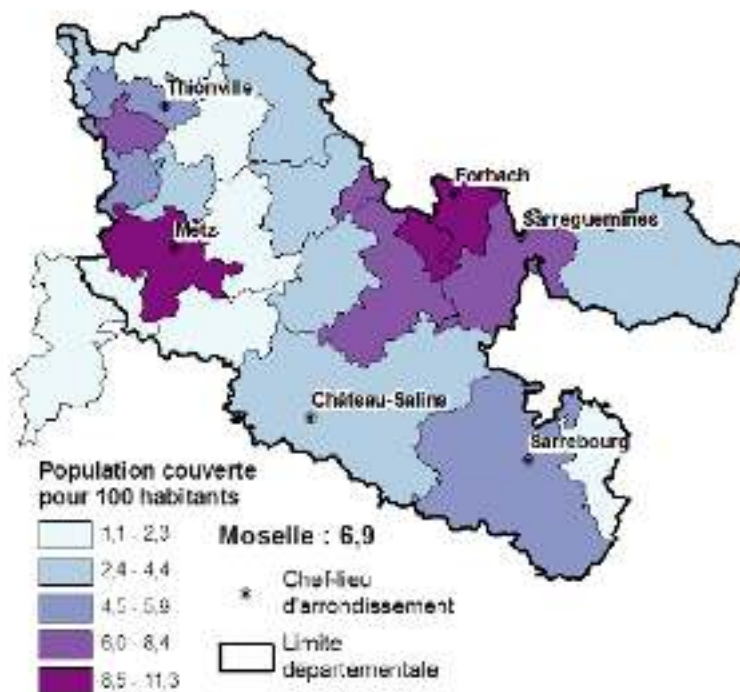
Une majorité d'allocataires vit à Metz et parmi les ménages bénéficiaires, 9 474 sont des familles avec enfants.

À l'échelle de l'agglomération :

- 7 % des ménages n'ont pour seul revenu que la solidarité publique (7 331 ménages).
- 6 584 personnes perçoivent le revenu de solidarité active (RSA).
- 4 382 personnes perçoivent l'allocation adulte handicapé (AAH).
- 19 732 personnes sont couvertes par la couverture maladie universelle (CMU-C).

Population couverte par la CMU-C par EPCI au 31 décembre 2016 (pour 100 habitants)

Grand Est : 7,4



Sources : CPAM, MSA, RSI,

Exploitation : ORS Grand Est

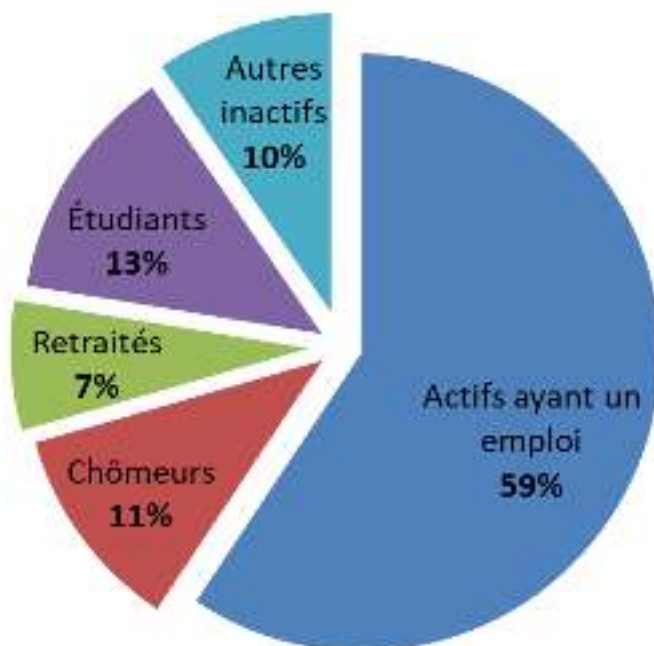
c) Un taux de chômage plus élevé qu'au niveau national et près d'1 actif sur 3 occupe un emploi précaire

En 2015, 24 706 Messins sont au chômage (11,2 % de la population contre 10,5 % au niveau national).

21 526 salariés occupent un emploi précaire²⁶ (28,9 % des actifs).

Le taux de chômage est élevé dans certains quartiers comme Bellecroix, Borny, Sablon dans sa partie sud et Patrotte où il est supérieur à 22 %.

²⁶ Emploi précaire désigne ici les CDI à temps partiel, les CDD, l'apprentissage et les contrats aidés.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015

Sources : Insee, RP 2010 et RP2015

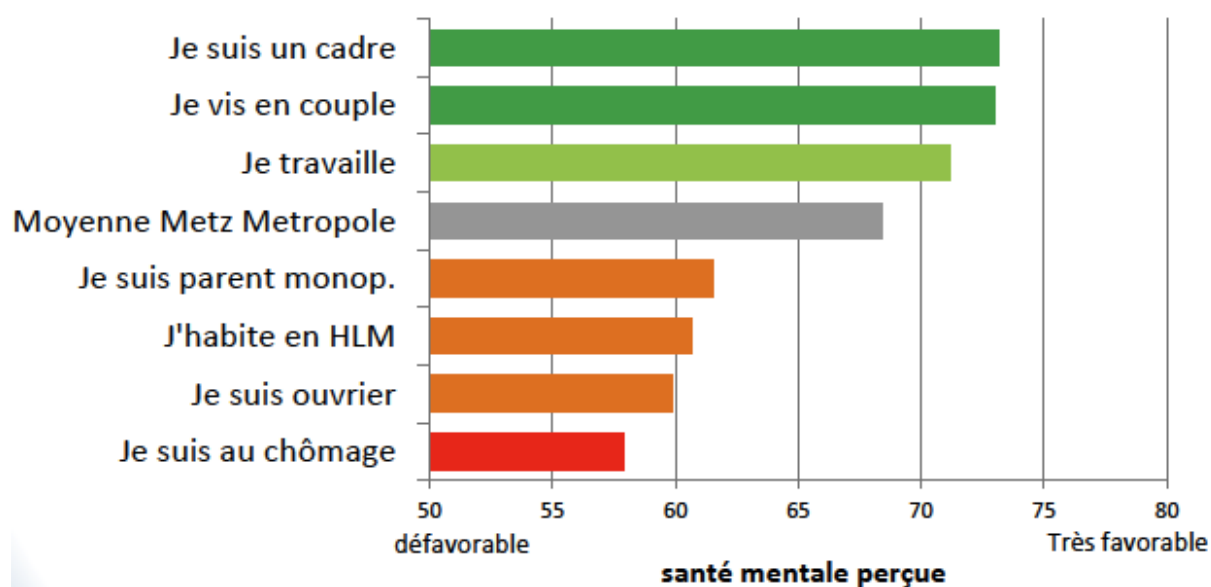
B. ÉTAT DE SANTÉ MENTALE DES MESSINS

Cette partie du diagnostic sera complétée une fois qu'auront été communiqués les résultats de l'étude réalisée par l'ORS. Celle-ci porte sur l'adéquation de l'offre aux besoins de la population en santé mentale sur le territoire messin.

1. SANTÉ MENTALE PERÇUE PAR LES HABITANTS

La santé telle qu'elle est perçue par les habitants varie selon la catégorie socioprofessionnelle, la composition du ménage, l'activité et le lieu d'habitation. Les personnes déclarent plus souvent une santé défavorable si elles élèvent seules leur(s) enfant(s), habitent un logement social, occupent un emploi d'ouvrier ou sont au chômage.

Cette observation confirme l'intérêt d'orienter les actions vers les secteurs géographiques de la politique de la ville qui concentrent l'habitat social et les publics en situation de précarité.

Résultat d'enquête sur la perception des Messins de leur santé

Source : ESMM 2015, ORSAS Lorraine

Source : ORS, présentation assemblée plénière CLSM, mai 2017

2. INDICATEURS DE PREVALENCE ET DE MORTALITE

A l'occasion de l'assemblée plénière du CLSM qui s'est tenue en mai 2017, Michel Bonnefoy, directeur de l'Observatoire régional de la santé et des affaires sociales de Lorraine (ORS) avait présenté quelques indicateurs de prévalence et de mortalité par rapport à l'état de santé mentale de la population messine (cf. tableau ci-dessous).

	Lieu de domicile			
	Metz		Metz Métropole	
	Nombre annuel	Taux écart à la France	Nombre annuel	Taux écart à la France
ALD affection psychiatrique à fin 2014	3 100	↑	3 938	↓
Patients hospitalisés en psychiatrie pour trouble mental en (2013-2015)	937	↑	1 336	→
Décès pour troubles mentaux (2009-2013)	13	↑	19	→
Patients hospitalisés pour tentative de suicide en MCO et psychiatrie (2013-2015)	244	↑	338	→
Décès par suicide (2011-2013)	13	↓	25	↓

Source : ORS, présentation assemblée plénière CLSM, mai 2017

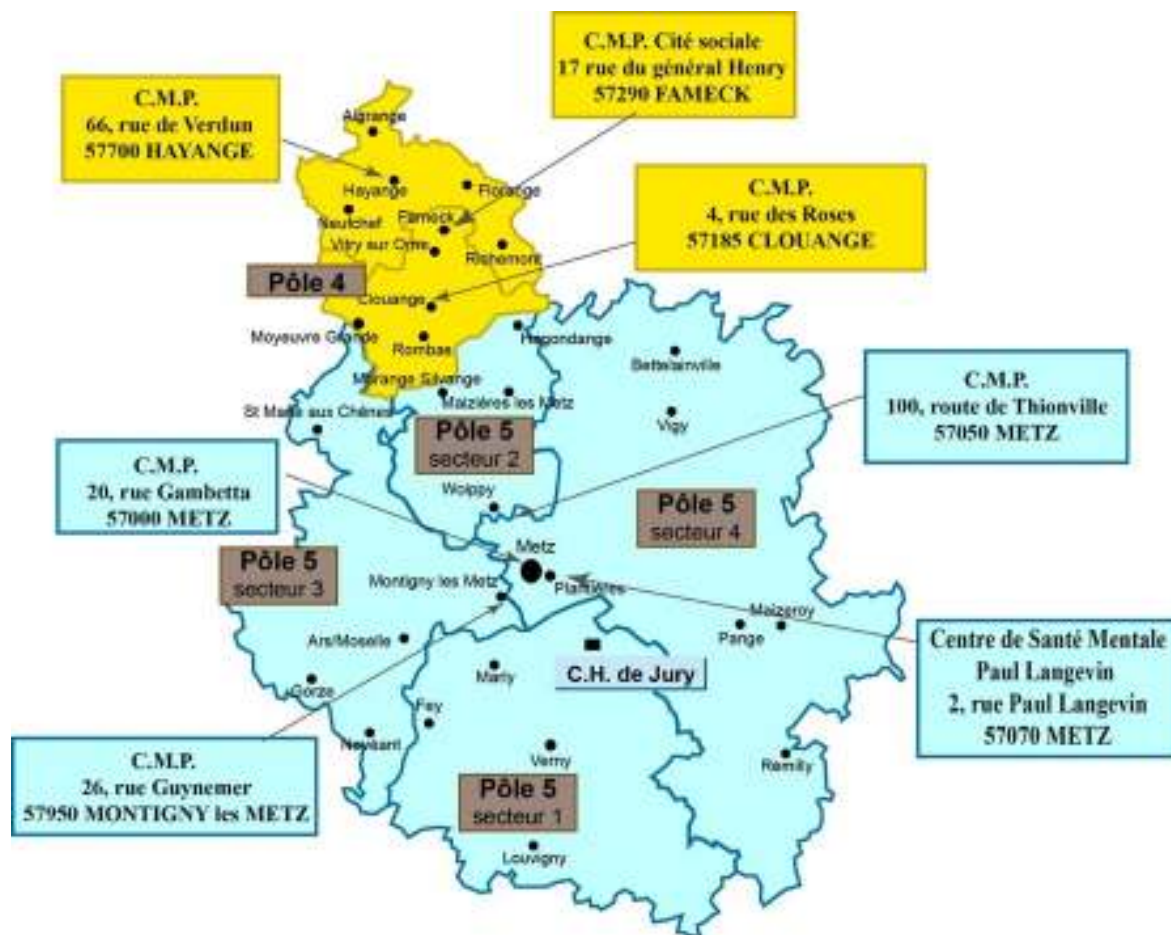
Source : ORS, présentation assemblée plénière CLSM, mai 2017

C. RESSOURCE LOCALE POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SOUFFRANCE MENTALE

1. ORGANISATION DE LA PSYCHIATRIE

La sectorisation de la psychiatrie²⁷ est un modèle d'organisation qui remonte aux années 60. En 2016, l'ARS Grand Est a restructuré l'offre psychiatrique sur le territoire Lorraine Nord²⁸. Depuis, les Centres hospitaliers spécialisés de Jury-lès-Metz et Lorquin sont regroupés sous une même entité opérationnelle.

Le territoire messin est découpé en 4 secteurs de psychiatrie adulte et de psychiatrie infanto-juvénile. Chacun d'eux est responsable de la prise en charge des personnes qui habitent sur son périmètre géographique. Il dispose de moyens de consultation, d'hospitalisation et de suivi ambulatoire organisés autour d'un CMP. Une particularité concerne la prise en charge des personnes sans domicile qui sont orientées vers un CMP en fonction de leur date de naissance.



Source : CH de Jury

²⁷ Organisation et fonctionnement du dispositif de soins psychiatriques. IGAS. Consultable sur Internet : <https://goo.gl/ZCPfy9>

²⁸ Restructuration de la psychiatrie Lorraine Nord. Dossier de presse. ARS Grand Est. Consultable sur Internet : <https://goo.gl/OrXpvV>

2. *LES ACTEURS DE LA PRISE EN CHARGE EN SANTE MENTALE*

Le territoire messin est caractérisé par la variété des acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale. Les structures et services de psychiatrie, et les associations d'aidants et de personnes malades psychiques composent le cœur de la ressource locale pour accompagner les personnes en souffrance psychique (cf. présentation des structures ci-dessous).

Les périmètres d'intervention varient selon les structures et peuvent concerner une partie du territoire messin comme c'est le cas pour les CMP ou s'étendre bien au-delà pour celles qui ont une envergure départementale.

a) **Accès à la prévention et aux soins**

➡ **URGENCES PSYCHIATRIQUES**

Les missions du service des urgences sont définies par le code de la santé publique :

« Un service d'accueil et de traitement des urgences doit accueillir sans sélection vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tous les jours de l'année, toute personne se présentant en situation d'urgence, y compris psychiatrique, et la prendre en charge, notamment en cas de détresse et d'urgence vitale » (art. R712-65 du CSP).

Le **Service d'aide médicale urgente** (SAMU) du CHR Metz-Thionville a pour mission de coordonner la prise en charge des urgences médicales qui lui sont soumises. C'est lui qui gère les appels au 15, le numéro réservé aux urgences, ainsi qu'au 112 (le numéro européen unique) ou tout autre cas pouvant lui être transféré, notamment via les pompiers. À la réception d'un appel, la situation est évaluée et la prise en charge du patient organisée en conséquence, du transport à l'accueil dans la structure adaptée en fonction de la pathologie à traiter.

La **Cellule d'urgence médico-psychologique** (CUMP) assure la prise en charge des victimes confrontées à un événement psycho-traumatisant²⁹. Elle intervient dans les situations de catastrophes qui occasionnent non seulement des blessures physiques, mais aussi des blessures psychiques individuelles ou collectives, immédiates ou différées, aiguës ou chroniques. La mobilisation de la cellule est déclenchée par un médecin régulateur du SAMU.

Le **Service de psychiatrie d'urgence et de liaison** (SPUL) basé à l'hôpital de Mercy a pour mission l'accueil des urgences psychiatriques, la prise en charge des patients hospitalisés dans les lits du centre d'accueil et de crise, la psychiatrie de liaison dans les divers services du CHR, la mise en œuvre de la cellule d'urgence médico-psychologique, en tant que de besoins, la prise en charge psychiatrique des patients-détenus hospitalisés dans la chambre sécurisée et l'intervention pour les

²⁹ Cellule d'urgence médico-psychologique à Metz. Républicain Lorrain (04/03/2016). Consultable sur Internet : <https://goo.gl/Czqbmb>

personnes placées en garde à vue. Rattaché au CH de Jury, le SPUL est intégré au service des urgences de l'hôpital de Mercy. L'équipe soignante est joignable par téléphone.

Le **Centre d'accueil et de crise** (CAC) est une unité d'hospitalisation qui se situe en aval des urgences. L'indication d'hospitalisation est décidée par les praticiens du CH de Jury.

➡ SECTEUR HOSPITALIER PUBLIC

La dénomination de centre hospitalier spécialisé est apparue avec la loi hospitalière du 31 décembre 1970³⁰. Depuis la loi³¹ du 31 juillet 1991, ces établissements ont intégré les centres hospitaliers. Il existe en France une centaine d'hôpitaux de statut public qui développent une activité de psychiatrie. Les autres sont des établissements de santé privés qui participent au service public.

Le **Centre hospitalier de Jury** prend en charge les personnes malades en soins psychiatriques. Au service de la population de l'espace ouest mosellan, le CH de Jury regroupe 5 pôles :

- **2 pôles pour personnes adultes souffrant de troubles psychiatriques** (pôles 4 et 5), chacun répondant aux besoins d'un secteur géographique. Chaque Pôle dispose d'unités d'hospitalisation et de structures d'accueil et de soins situées au plus près du domicile des patients. Le territoire messin relève du pôle 5.
- **1 pôle de psychiatrie infanto-juvénile** (pôle 3) qui accueille les enfants et les adolescents. Toutes leurs structures sont situées à l'extérieur hormis l'Unité d'hospitalisation pour adolescents (UHA).
- **2 pôles d'activités spécifiques** (pôles 1 et 2) prennent en charge, à l'hôpital ou à l'extérieur, les personnes confrontées à une problématique addictive, celles souffrant de troubles dépressifs, les personnes âgées présentant des difficultés psychologiques, les urgences psychiatriques et les patients autistes ou présentant des pathologies apparentées. Les personnes polyhandicapées sont prises en charge au sein des Maisons d'accueil spécialisées (MAS) de Jury.

Les **Centres médico-psychologiques** (CMP) sont le point central du dispositif de psychiatrie publique. Le territoire messin dispose de 4 CMP en psychiatrie adulte et 2 CMP en psychiatrie enfant et adolescent. Ces structures dispensent gratuitement des soins pour les personnes présentant des troubles psychiques, que leurs droits soient ouverts ou non. Rattachées au CH de Jury, elles

³⁰ Repères chronologiques de la politique hospitalière. Vie-publique.fr. Consultable sur Internet : <https://goo.gl/z7NQxt>

³¹ Loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière. Legifrance. Consultable sur Internet : <https://goo.gl/F8xaM4>

coordonnent les actions ambulatoires et déterminent les prises en charge pour favoriser la réhabilitation psychosociale du patient.

Psychiatrie adulte – Pôle 5

- CMP – secteur 1 situé à Metz rue Gambetta.
- CMP – secteur 2 situé à Metz route de Thionville.
- CMP – secteur 3 situé à Montigny-lès-Metz
- CMP – secteur 4 situé à Metz rue Paul Langevin

Psychiatrie enfant et adolescent – Pôle 3

- Centre psychothérapeutique Winnicott situé à Metz rue Paul Langevin.
- CMP situé à Metz-devant-lès-Ponts rue Nicolas Jung

Les **Centres d'accueil à temps partiel** (CATTP) sont essentiellement orientés vers le développement de l'autonomie et la resocialisation de la personne, et proposent des séances de soins en journée sur un temps court consacré à une activité thérapeutique. L'orientation en CATTP se fait via les professionnels de santé, en particulier ceux du CMP.

La **Maison des adolescents** (MDA) de la Moselle située rue Harelle à Metz est un lieu confidentiel et gratuit d'accueil, d'écoute, de consultations, de soins, d'orientation où les adolescents et jeunes adultes (13 à 20 ans) peuvent venir seuls ou accompagnés. Cette structure est rattachée au CH de Jury.

L'**hôpital de jour de psychiatrie infanto-juvénile** situé au Centre de santé mentale Paul Langevin accueille les enfants de 2 à 6 ans. Cette structure est rattachée au CH de Jury. Les hôpitaux de jour constituent une alternative à l'hospitalisation. Des soins y sont dispensés en journée, pour des durées variables. L'accueil peut être continu ou discontinu (une à plusieurs demi-journées par semaine). Le patient rentre chez lui le soir, éventuellement en structure d'hébergement / logement accompagné.

Psychiatrie adulte – Pôle 1

La **Clinique Tivoli** pour adultes a pour mission d'accueillir et stabiliser les patients atteints de troubles psychologiques transitoires. Cette structure est rattachée au CH de Jury.

Psychiatrie adulte – Pôle 2

Le **Centre de psychogériatrie** a pour mission l'accueil et l'évaluation de toute personne de plus de 65 ans ayant des troubles liés au vieillissement, associés ou non, à une perte d'autonomie ou troubles cognitifs et qui présente une souffrance psychique. Cette structure est rattachée au CH de Jury.

L'**équipe mobile psychiatrie précarité** (EMPP) a pour mission de faciliter la prévention, le repérage précoce, l'identification des besoins en santé mentale des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion. Elle est rattachée au CH de Jury et intégrée à l'équipe des urgences psychiatriques et de liaison située à l'hôpital de Mercy. Cette équipe se déplace vers les personnes. L'approche par « l'aller vers » fait partie intégrante de ses missions. Elle a également pour mission d'établir des liens avec les équipes de psychiatrie de secteurs pouvant prendre le relais pour des soins dans la durée.

➡ **AUTRES SERVICES PUBLICS HOSPITALIERS DE SANTE MENTALE**

Le service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées Legouest.

L'unité d'hospitalisation médecine et psychologie de l'adolescent de l'hôpital de Mercy.

➡ **SECTEUR HOSPITALIER PRIVE**

Le service de psychiatrie de l'hôpital Sainte-Blandine des Hôpitaux privés de Metz.

➡ **ÉTABLISSEMENT PRIVE SPECIALISE EN PSYCHIATRIE GENERAL**

La Maison de santé Sainte-Marguerite située à Novéant-sur-Moselle.

➡ **CONSULTATIONS PSYCHOTHERAPEUTIQUES**

Le qualificatif de **psychothérapeute** désigne la catégorie professionnelle qui regroupe les détenteurs du titre de psychothérapeute inscrits au registre national des psychothérapeutes³². Elle concerne les psychiatres, les médecins non psychiatres, les psychologues, les psychanalystes et les professionnels qui n'appartiennent à aucune de ces catégories, mais ont suivi une formation pour exercer.

Sur les 272 psychothérapeutes du département, 117 exercent sur le territoire messin dont 88 sont installés à Metz (source : ARS Grand Est).

Le Centre Pierre Janet inauguré en juin 2016 propose des consultations psychothérapeutiques. Il est rattaché à l'Université de Lorraine.

³² Usage du titre de psychothérapeute. Consultable sur le site Internet de l'ARS Ile-de-France : <https://goo.gl/QgQcMK>

➡ Dispositifs de prévention et d'accompagnement

Le **Bureau d'aide pour les étudiants** (BAPÉ) situé Ile du Saulcy est un lieu d'accueil, d'écoute et de suivi psychologique qui s'adressent aux étudiants de 18 à 27 ans.

Le **Centre d'action médico-social précoce** (CAMSP) situé rue Pierre Simon de Laplace à Metz est géré par le Département de la Moselle. Il intervient auprès des enfants de 0 à 6 ans. Ils assurent des actions de dépistage des déficits ou handicaps, de prévention de leur aggravation et de rééducation.

Les **Centres médico psycho pédagogique** (CMPP) sont des centres de consultation associatifs. Ils complètent le dispositif de diagnostic et de soins ambulatoires des enfants et adolescents, ainsi que leur famille. Ils peuvent être consultés en première intention. Mais contrairement aux Centres médico-psychologiques «enfants », ils ne peuvent recevoir que des personnes ayant des droits ouverts.

CMPP disponibles sur le territoire messin :

- Le CMPP des PEP57 situé des Dames de Metz à Metz.
- L'antenne de Borny situé rue d'Anjou à Metz

Le **Centre d'examens de santé et de médecine préventive** (CES) de Moselle réalise l'**examen de prévention santé** (EPS). Il s'agit d'une offre proposée aux assurés sociaux du régime général. Il est totalement pris en charge par l'Assurance maladie. L'EPS est adapté à l'âge, au sexe, aux risques ainsi qu'au suivi médical habituel des assurés. Il prend en compte les difficultés d'accès aux soins et à la prévention.

Le **Centre ressource autisme** (CRA) rue Nicolas Jung situé à Metz Devant-lès-Ponts s'adresse à tous les publics atteints d'autisme et autres troubles envahissants du développement (TED). Ce lieu est animé par une équipe pluridisciplinaire, spécialisée et expérimentée sur le syndrome autistique, mettant en œuvre des actions de diagnostic précoce, de recherche, d'aide, de soutien, d'information, de formation, de conseil et d'expertise auprès des familles et des professionnels médico-sociaux et de santé. La demande de diagnostic se fait au CRA Lorraine du Centre psychothérapique de Nancy.

Le **Service d'éducation spéciale et de soins à domicile** (SESSAD) TED du CMSE situé rue de Belletanche à Metz est une structure légère destinée à maintenir ou inclure l'enfant en situation de handicap dans leur milieu de vie en assurant les soins, le soutien éducatif et le suivi nécessaires.

➡ ASSOCIATIONS DE SOUTIEN

Les **associations** contribuent à une meilleure connaissance de la maladie ou du handicap psychique et peuvent être une ressource pour les professionnels. Dans leur domaine, elles mettent en œuvre des actions et animent des dispositifs utiles à l'accompagnement des personnes en souffrance mentale.

L'association PADEM BIPOLE située à Metz accompagne les personnes bipolaires et leur entourage, ainsi que toute personne confrontée à un problème ou une souffrance mentale ou psychique.

Les **Groupes d'entraide mutuelle**³³ (GEM) sont des associations de personnes malades ou handicapées psychiques. Elles ont pour objectif de rompre l'isolement et de favoriser l'inclusion sociale par l'entraide et le partage d'activités. Elles sont organisées par et pour les usagers.

2 GEM sont disponibles sur le territoire messin :

- GEM l'Albatros situé à Metz rue August Prost.
- GEM Camille Claudel situé à Metz square Paille Maille.

La **Maison des usagers de l'hôpital de Mercy** est un espace d'accueil, d'échange, d'écoute et d'expression situés dans les Centres hospitaliers. Des permanences sont tenues par des représentants d'associations d'usagers.

Les **associations de proches aidants** sont également une ressource pour apporter un soutien aux familles et proches des personnes malades et/ou handicapées psychiques.

- L'UNAFAM Moselle située à Metz est une association qui apporte un soutien aux proches d'une personne et/ou handicapée psychique.
- L'Udapei de Moselle est situé à Metz avenue Foch.

b) Prise en charge et prévention des addictions

➡ SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Le **Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues** (CAARUD) les Wads du CMSEA situé à Metz reçoit les usagers de drogues qui n'ont pas forcément le souhait d'arrêter leur consommation, mais qui se trouvent exposés à différents risques (infectieux, violence, marginalité, etc.). Dans ce centre d'accueil, une attention particulière est portée aux usagers les plus précarisés et marginalisés. Ses missions s'articulent autour de 5 axes

³³ Les GEM. Groupes d'entraide mutuelle. Cahiers pédagogiques de la CNSA. 2017. Consultable sur Internet : <https://goo.gl/LScNuC>

complémentaires : prévention, intervention précoce, réduction des risques, soin médico-psychologique et accompagnement à l'insertion et à l'inclusion sociale. Toute personne peut se présenter directement auprès d'une de ces structures spécialisées sans orientation préalable de la part d'un professionnel de santé ou d'un intervenant social.

Les **Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie** (CSAPA) assurent la prise en charge et la réduction des risques liés aux conduites addictives. Ils accompagnent, de manière anonyme, les personnes qui souhaitent arrêter ou réduire leur consommation. Ils délivrent les traitements de substitution aux opiacés. Sur la base d'une évaluation médicale, sociale et psychologique, des équipes pluridisciplinaires (médecins addictologues ou généralistes, psychologues, éducateurs spécialisés, assistantes sociales, etc.) mettent en œuvre une prise en charge personnalisée et globale, psychologique, sociale, éducative et médicale via des approches individuelles (éducatives, sociales, psychothérapeutiques) ou collectives (groupes de parole par exemple) et familiales.

3 CSAPA sont disponibles sur le territoire messin :

- ➡ Le Centre Edison situé rue Thomas Edison à Metz.
- ➡ Le Centre médical des addictions (CMA) du CH de Jury situé rue Serpenoise à Metz.
- ➡ Le CSAPA les Wads du CMSEA situé rue du Wad Billy à Metz.

Les **Consultations jeunes consommateurs** (CJC) dispensent une aide aux jeunes de 12 à 25 ans et à leur entourage. Elles s'adressent aux jeunes consommateurs (cannabis, alcool, drogues de synthèse, tabac, jeu vidéo, etc.).

3 CJC sont disponibles sur le territoire messin :

- Le CJC du Centre médical des addictions (CMA).
- Le CJC du CSAPA les Wads du CMSEA.
- La Maison des adolescents de la Moselle située rue Harelle à Metz.

➡ **SECTEUR HOSPITALIER PUBLIC**

Le **Centre médical des addictions** (CMA) du CH de Jury a pour mission l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique, sociale et éducative. Il fait partie des deux structures extra-hospitalières (CSAPA) rattachées au CH de Jury (avec le CSAPA Beaudelaire à Thionville).

La Clinique des addictions du CH de Jury situé dans l'hôpital de Jury assure les **consultations hospitalières en service d'addictologie**. Ce service propose une prise en charge globale grâce à une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, infirmières, psychologues, assistants sociaux, etc.

Le **programme d'échange de seringues** (PES) de l'association AIDES est un dispositif de mise à disposition des usagers de drogues injectables du matériel d'injection stérile dans le but de réduire la transmission des virus et autres infections liée au partage de matériel de consommation.

➡ SERVICES DE PSYCHIATRIE HOSPITALIERS

L'**équipe hospitalière de liaison et de soins en addictologie** (ELSA) attachée au CH de Jury est située à l'hôpital de Mercy. Cette équipe pluridisciplinaire (médicale, psychologique et sociale) facilite l'accès aux soins des personnes présentant des conduites addictives qui sont déjà hospitalisées. L'orientation vers l'ELSA est généralement faite par un professionnel qui repère que les problématiques d'addictions d'une personne.

Le **service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées Legouest** assure des consultations psychiatriques et de psychothérapie. Il prend en charge des consultations addictives, notamment la dépendance à l'alcool.

➡ SECTEUR HOSPITALIER PRIVE

Le **service de psychiatrie de l'hôpital Sainte-Blandine** des Hôpitaux privés de Metz est un service d'hospitalisation à temps plein ouvert en hôpital général. Il prend en charge les patients en capacité de consentir aux soins et dont la maladie mentale n'induit pas de trouble majeur du comportement.

➡ ÉTABLISSEMENT PRIVE SPECIALISE EN PSYCHIATRIE GENERALE

La **Maison de santé Sainte-Marguerite** prend en charge et traite les pathologies de psychiatrie générale de l'adulte en hospitalisation libre à temps complet (démarche de soin volontaire).

➡ LES ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE

Les **associations d'entraide entre pairs** sont constituées d'usagers ou d'anciens usagers. Ces derniers s'investissent dans l'écoute et l'aide de personnes ayant des addictions, dans une perspective de réduction des risques. Ils peuvent intervenir en collaboration avec des professionnels. Ils ont également une fonction de porte-paroles des usagers des drogues et militent contre la stigmatisation dont ils sont souvent victimes. Présents sur internet, ils animent des forums entre usagers. Ces associations sont principalement de deux types :

Les **groupes d'entraide néphalistes** s'inscrivent dans le modèle de l'abstinence et proposent des réunions de groupe à vocation thérapeutique telles que :

- Narcotiques anonymes ;
- Alcooliques anonymes (4 groupes sont présents sur le territoire messin : Alcooliques anonyme, Club Sanzal Plamat, Croix bleue et Vie libre).

Le **groupe Auto-support des usagers des drogues (ASUD)** Lorraine situé rue des Allemands à Metz a développé une pratique quotidienne en direction des consommateurs de substance illicite.

➡ **ANNUAIRE DU RESEAU LORRADICT**

L'**annuaire Lorradict** est spécialisé dans le champ de l'addictologie. Il est consultable en ligne et téléchargeable au format pdf (www.loraddict.org). Il fournit les informations et coordonnées :

- des réseaux ayant la thématique addictions dans leurs missions ;
- des structures ressources en prévention dans le domaine de l'addictologie ;
- et des structures d'accueil et de soins et les personnes susceptibles d'aider les patients présentant des conduites addictives, avec ou sans produit.

c) Dispositifs d'aide à distance

La ressource locale est complétée par les **dispositifs d'aide à distance** qui sont des moyens de prévention. À partir de 2003, l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) devenu Santé publique France s'est vu confier par les pouvoirs publics le pilotage d'une partie des services de téléphonie santé encore appelés services de prévention et d'aide à distance en santé (PADS) puisqu'ils associent des lignes téléphoniques et des sites internet. Ces dispositifs portent sur des champs variés en matière de prévention :

- ➡ addictions (tabac, alcool, cannabis, drogues, dépendance aux jeux) ;
- ➡ mal-être, suicide et santé mentale ;
- ➡ santé des jeunes ;
- ➡ sexualité ;
- ➡ VIH/sida et hépatites et les infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- ➡ certaines maladies chroniques (asthme et allergies).

3. LES PARTENAIRES DU CLSM

Les thématiques abordées dans le cadre du Conseil local de santé mentale concernent bien d'autres acteurs que ceux qui sont au cœur de la prise en charge des personnes en souffrance mentale ou malade psychique. La nature de leurs missions et/ou les publics accompagnés en font des partenaires à associer à la démarche pour tendre vers un accompagnement qui prend en compte la globalité du parcours de santé, de soins, de vie des personnes dans le domaine de la santé mentale.

Le guide santé mentale prochainement disponible fournit une description complète des partenaires identifiés. Cette ressource locale représente 103 structures et dispositifs classés en 9 catégories (une structure peut figurer dans plusieurs domaines) :

1. Accompagnement social.
2. Addictions.
3. Dispositifs de coordination.
4. Droits et protection des personnes.
5. Famille/Jeunes.
6. Hébergement/Habitat.
7. Perte d'autonomie.
8. Soins et prévention.
9. Soutien associatif.

a) Accompagnement social

- Centre communal d'action sociale de Metz -CCAS
- Centre Moselle Solidarité « Europlaza » (rue Claude Chappe à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité « Les Conquérants » (avenue André Malraux à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (avenue de Thionville à Woippy) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (place St Thiébault à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (route de Thionville à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue de Tivoli à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue du Limousin à Metz) – CG57

b) Addiction

- Centre Edison
- Centre médical des addictions – CH JURY
- Clinique des addictions - CH Jury
- Club Sanzal Plamat à Montigny-lès-Metz
- Croix bleue de Metz
- CSAPA / CAARUD les Wads - CMSEA
- Groupe de parole « Alpha » de l'association Alcooliques anonymes
- Groupe de parole « Ma liberté » de l'association Alcooliques anonymes
- HPMetz - hôpital Sainte-Blandine - service de psychiatrie
- Maison de santé Sainte-Marguerite
- Maison des adolescents de Moselle (MDA) – CH Jury
- Mouvement « Vie libre », section de Metz
- Programme d'échange de seringue (PES) - AIDES
- Service de psychiatrie de l'Hôpital d'instruction des armées Legouest

c) Dispositifs de coordination

- Conseil local de santé mentale du territoire messin (CLSM) – CH Jury
- Contrat local de santé du territoire messin (CLS) – Ville de Metz

- Réseau de santé Metz arrondissement
- Service de gestion de cas de la MAIA du Sillon mosellan – CG57

d) Droits et protection des personnes

- Association Active - Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- Association tutélaire de Moselle
- Centre départemental d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF)
- Informelles (AIEM)
- Maison de la Justice et du Droit
- Point d'accès au droit (PDA) – Ville de Metz
- Service droits des femmes et à l'égalité - DDCS
- Tribunal de grande instance (TGI)
- Union départementale des associations familiales (UDAF)

e) Famille/Jeunes

- Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) - Éducation nationale
- APSIS Emergence
- Bureau d'aide psychologique pour les étudiants (BAPÉ) – PEP57
- Cellule départementale des informations préoccupantes – CG57
- Centre d'actions médico-social précoce (CAMSP)
- Centre médico psycho pédagogique (CMPP) – PEP57
- Centre Moselle Solidarité « Europlaza » (rue Claude Chappe à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité « Les Conquérants » (avenue André Malraux à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (avenue de Thionville à Woippy) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (place St Thiébault à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (route de Thionville à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue de Tivoli à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue du Limousin à Metz) – CG57
- CMSEA IMP Espérance
- École des parents et des éducateurs de Moselle (EPE 57)
- Lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)
- Maison des adolescents de Moselle (MDA) – CH Jury
- Mission locale du Pays messin
- Mission parentalité – Ville de Metz
- Planning familial 57
- Point accueil écoute jeunes du CMSEA (PAEJ)
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) – Université de Lorraine
- Unité d'hospitalisation médecine et psychologie de l'adolescent de l'hôpital mère-enfant du CHR Metz-Thionville
- Unité d'hospitalisation pour adolescents (UHA) – CH Jury

f) Hébergement/Habitat

- 115 Moselle
- Accueil du pont des Grilles - LeRelaisFomal
- ARELOR
- Association Carrefour
- Centre d'hébergement L'ABRI de l'AIEM
- Centre d'hébergement pour couple - LeRelaisFomal
- Centre maternel « Le nid »
- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) – Préfecture de la Moselle
- Foyer des jeunes ouvriers – Étap'habitat
- Gîte des hauts de Sainte Croix – AIEM
- La Maison de Trèves – AMLI
- Le passage – Armée du Salut
- Pôle asile – AIEM

g) Perte d'autonomie

- Association France Alzheimer Moselle
- Café des aidants - ProBTP groupe
- Centre de psychogériatrie - CH Jury
- Centre Moselle Solidarité « Europlaza » (rue Claude Chappe à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité « Les Conquérants » (avenue André Malraux à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (avenue de Thionville à Woippy) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (place St Thiébault à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (route de Thionville à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue de Tivoli à Metz) – CG57
- Centre Moselle Solidarité (rue du Limousin à Metz) – CG57
- CMSEA IMP Espérance
- Comité mosellan de l'association France Parkinson
- Groupe d'entraide mutuelle « Camille Claudel » (GEM)
- Groupe d'entraide mutuelle « L'Albatros » (GEM)
- Groupe d'entraide mutuelle « Le Sillon » (GEM)
- Maison départementale des personnes handicapées de Moselle (MDPH)
- Plateforme de répit PR57
- Service de gestion de cas de la MAIA du Sillon mosellan – CG57
- UNAFAM 57 (Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques, délégation de Moselle)

h) Soins et prévention

- Bureau d'aide psychologique pour les étudiants (BAPÉ) – PEP57
- Centre d'actions médico-sociales précoces (CAMSP)
- Centre d'exams de santé (CES) et de médecine préventive de Moselle - Assurance maladie
- Centre de psychogériatrie - CH Jury

- Centre de santé mentale Paul Langevin (CMP secteur 4) - CH Jury
- Centre Edison
- Centre hospitalier de Jury (CH Jury)
- Centre médical des addictions – CH JURY
- Centre médico psycho pédagogique (CMPP) – PEP57
- Centre médico psycho pédagogique (CMPP), antenne de Borny – PEP57
- Centre médico-psychologique (CMP - enfant/ados) - CH Jury
- Centre médico-psychologique (CMP - secteur 1) – CH Jury
- Centre médico-psychologique (CMP - secteur 2) – CH Jury
- Centre médico-psychologique (CMP - secteur 3) – CH Jury
- Centre médico-psychologique Winicott (CMP - enfant/ado) – CH Jury
- Centre Pierre Janet
- Centres ressources autisme (CRA)
- Clinique des addictions – CH Jury
- Clinique Tivoli – CH Jury
- CSAPA / CAARUD les Wads - CMSEA
- HPMetz - hôpital Sainte-Blandine - service de psychiatrie
- Maison de santé Sainte-Marguerite
- Maison des adolescents de Moselle (MDA) – CH Jury
- Médecins du Monde, délégation Lorraine à Metz
- Médigarde Lorraine
- My15
- Programme d'échange de seringue (PES) – AIDES
- Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) – Hôpital de Mercy
- Professionnels de santé
- Réseau de santé Metz arrondissement
- Service d'aide médicale urgente de Moselle (SAMU 57)
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) – CMSEA
- Service de psychiatrie de l'Hôpital d'instruction des armées Legouest
- Service psychiatrie d'urgence et de liaison (SPUL) à l'hôpital de Mercy – CH Jury
- Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) – Université de Lorraine
- Unité d'hospitalisation médecine et psychologie de l'adolescent de l'hôpital mère-enfant – CHR Metz-Thionville
- Unité d'hospitalisation pour adolescents (UHA) – CH Jury

i) Soutien associatif

- Association France Alzheimer Moselle
- Association France dépression Lorraine
- Association PADEM BIPOLE
- Boutique Solidarité de Metz - Fondation Abbé Pierre
- Club Sanzal Plamat à Montigny-lès-Metz
- Comité mosellan de l'association France Parkinson

- Croix bleue de Metz
- Équipes Saint-Vincent Metz
- Groupe d'entraide mutuelle « Camille Claudel » (GEM)
- Groupe d'entraide mutuelle « L'Albatros » (GEM)
- Groupe d'entraide mutuelle « Le Sillon » (GEM)
- Groupe de parole « Alpha » de l'association Alcooliques anonymes
- Groupe de parole « Ma liberté » de l'association Alcooliques anonymes
- Les petits frères des pauvres de Metz
- Maison des usagers de l'hôpital de Mercy
- Médecins du Monde, délégation Lorraine à Metz
- Mouvement « Vie libre », section de Metz
- S.O.S Amitié Metz-Lorraine
- Udapei de Moselle (Union départementale des associations de parents et amis de personnes déficientes intellectuelles)
- UNAFAM 57 (Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques, délégation de Moselle)

III. BILAN

A. ANIMATION DU CLSM

La participation s'est organisée autour des espaces de concertation et des groupes projets. Les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site internet du CLSM : www.sante-mentale-territoire-messin.fr

L'animation du CLSM est formalisée dans une fiche action retenue dans le CLS (cf. [annexe 3](#)).

1. *GOUVERNANCE ET CONCERTATION*

a) **Comité de pilotage**

- Le premier comité de pilotage s'est tenu le 2 février 2017.
- Il a réuni 21 participants représentant 11 partenaires institutionnels (sur 24 invités).

b) **Assemblée plénière**

- La première assemblée plénière a été organisée le 18 mai 2017.
- Elle a réuni 39 participants représentant 31 structures (sur 103 invitées).

c) **Équipe technique**

- L'équipe technique s'est réunie à deux reprises en février et mai 2018.
- Le coordonnateur a également participé au comité technique du CLS de septembre.

2. *GROUPES PROJETS*

a) **Axe – inclusion dans la cité**

- 12 réunions ont été organisées de mai 2017 à mai 2018.
- 38 personnes ont participé au moins une fois.
- 23 structures ont été représentées.
- Le travail réalisé a permis d'organiser les Semaines d'information sur la santé mentale.

b) **Axe – coordination entre les acteurs**

- 10 réunions ont été organisées entre janvier 2017 et septembre 2018.
- 31 personnes ont participé.
- 23 structures ont été représentées.

- Le travail réalisé a permis de concevoir le guide santé mentale.

c) Axe – amélioration des parcours

- 6 réunions ont été organisées entre mars et novembre 2017.
- 43 personnes ont participé au moins une fois.
- 29 structures ont été représentées.
- La réflexion menée a conduit à la proposition d'une idée de projet qui reste à explorer pour la mise en place d'une veille psychiatrique dans la cité. Les échanges ont également mis en évidence le besoin de constituer un groupe projet spécifique à la thématique « logement ».

d) Thématique « logement »

- 4 réunions ont été organisées entre mai et septembre 2017.
- 22 personnes ont participé au moins une fois.
- 17 structures ont été représentées.
- La réflexion menée a conduit à un projet de partenariat entre les bailleurs sociaux et le Centre hospitalier de Jury en cours de finalisation. Il est également envisagé de proposer au CLS une nouvelle fiche action sur cette thématique.

3. COMMUNICATION AVEC LES PARTENAIRES

a) L'espace d'information collaboratif

Le site internet du CLSM est en fonction depuis février 2017. Il donne la possibilité aux partenaires de suivre l'avancée des projets et de se tenir informés des dates de réunions.

Il regroupe en un seul point les comptes rendus et des ressources documentaires. Il permet également pour certains projets de collaborer sur des documents partagés.

Les partenaires peuvent utiliser le site comme relais de leur actualité.

Une rubrique est consacrée aux Semaines d'information sur la santé mentale pour faciliter son organisation et la communication autour de l'événement.

b) La lettre d'information mensuelle

Début septembre 2018, les 300 abonnés ont reçu la 16^e lettre d'information mensuelle. Cet outil permet aux partenaires de s'informer, suivre l'avancée des projets et connaître les dates des prochaines réunions.

La lettre s'articule est composée de 6 rubriques :

- L'agenda du CLSM qui rappelle les dates des prochaines réunions en complément des invitations transmises par mail.
- Le suivi des projets qui permet un point d'étape régulier sur l'avancée de leur mise en œuvre.
- L'actualité des partenaires et l'annonce des événements dédiés à la santé mentale.
- Les appels à projets qui concernent la santé mentale.
- L'information récente autour des questions de santé mentale.
- Une veille autour de ressources utiles pour enrichir la réflexion et encourager la réalisation d'actions de promotion de la santé mentale.

En fonction de l'actualité, des flashs d'information sont également adressés aux partenaires au moyen de cet outil.

B. ACTIONS RÉALISÉES ET EN COURS

1. SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE

L'événement national des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) est décliné à l'échelle locale (cf. collectif national : www.semaine-sante-mentale.fr). Sur le territoire messin, des actions étaient habituellement proposées par L'UNAFAM.

Dès la phase de mise en place en fin d'année 2016, le CLSM a proposé aux partenaires de coordonner l'organisation des SISM qui se sont déroulées du 13 au 26 mars 2017. Le but était d'élargir le cercle des organisateurs à l'ensemble des acteurs locaux volontaires. Cette édition a réuni 20 partenaires et 250 personnes ont participé aux 6 actions proposées (cf. [annexe 4 : bilan des SISM 2017](#)).

La réussite de cette première expérience a confirmé l'intérêt de poursuivre le projet qui est désormais une fiche action du CLS (cf. [annexe 5](#)).

La 29^e édition s'est déroulée du 12 au 25 mars 2018 sur le thème : « Santé mentale et enfance ». Un appel à contribution a été lancé aux acteurs locaux pour les encourager à proposer des actions. Le CLSM a également réalisé avec l'aide des partenaires impliqués une enquête en direction des parents pour connaître leurs attentes par rapport à l'événement (résultats consultables sur internet : <https://goo.gl/SCavz8>). Ce travail a aidé les organisateurs à proposer des actions susceptibles d'intéresser les familles. La participation de 13 partenaires a permis la réalisation de 14

événements qui ont touché un total de 800 personnes (bilan disponible sur internet : <https://goo.gl/CoqHtz>).

Les enseignements du bilan de l'édition 2018 ont conduit à la mise en place d'un comité d'organisation chargé d'apporter un soutien institutionnel aux organisateurs. Les prochaines SISM se dérouleront du 18 au 31 mars 2019 sur le thème : « santé mentale à l'ère du numérique » (cf. [annexe 6 : schéma d'organisation des SISM 2019](#)).

Bilan synthétique des SISM 2018

Semaines d'information sur la santé mentale

Édition 2018
30 au 25 mars 2018

Santé mentale parentalité & enfance
Territoire messin

1 OBJECTIF COMMUN

- Développer les connaissances en proposant des espaces d'information et de rencontre entre le grand public et les professionnels.

Une manifestation grand public

800 PARTICIPANTS

- Participation sur l'ensemble de la manifestation.

13 PARTENAIRES

- 1 projet collectif.
- 12 thèmes abordés.

14 ÉVÉNEMENTS

- 2 cinés-débats.
- 2 activités de loisir.
- 1 visite de structure.
- 2 activités culturelles.
- 6 rencontres-discussions.
- 1 manifestation de quartier.

Partenaires

Événement coordonné par le

CLSM CLSM Territoire messin

WWW.SANTE-MENTALE-TERRITOIRE-MESSIN.FR

2. *COLLABORATION AU PROJET « PRINTEMPS »*

- Cette collaboration est formalisée dans une fiche action dans le CLS (cf. [annexe 7](#)).
- La présentation détaillée du projet est consultable sur internet : <https://goo.gl/Gg1JTi>

En février 2017, le CLSM a informé la Ville de Metz de l'opportunité d'un partenariat avec l'Inserm dans le cadre de son projet de recherche PRINTEMPS³⁴ de prévention primaire du suicide. Cette collaboration s'est concrétisée en début d'année 2018.

Ce partenariat repose sur une communication en direction de la population, des acteurs locaux et des médecins généralistes pour faire connaître l'application Stopblues, premier outil d'e-santé (site internet et application pour téléphone) gratuit de prévention primaire du suicide en France. Ce dispositif est destiné à toute personne majeure en souffrance psychique ou souhaitant soutenir un proche. La Ville de Metz a présenté le dispositif aux acteurs locaux le 28 mars 2018 et conduit depuis des actions de communication ciblées.

Le CLSM contribue à ce partenariat. Le coordonnateur a fourni les informations pour constituer le fichier des structures nécessaires pour établir la cartographie des ressources accessibles depuis l'application et le site internet. Il a également proposé l'esquisse d'un plan d'action pour faire connaître le dispositif.

3. *SENSIBILISATION A LA SANTE MENTALE*

La concertation menée dans le cadre du CLSM a mis en évidence les difficultés posées par le manque de connaissance de la santé mentale dans les situations d'accompagnement des personnes en souffrance psychique ou présentant des troubles mentaux. Pour soutenir les acteurs concernés, l'idée a été retenue de réaliser une action de sensibilisation à la connaissance de la santé mentale à destination des acteurs locaux.

Le groupe constitué pour développer ce projet a bénéficié du soutien de la Ville de Thionville dont la chargée de mission santé est venue partager son expérience sur la réalisation d'une action du même type. Le projet formalisé a été retenu en tant que fiche action dans le CLS (cf. [annexe 8](#)).

Pour répondre au plus près des besoins des professionnels à qui s'adresse cette action, une enquête a été réalisée (résultats consultables sur internet : <https://goo.gl/CZ4iHZ>). Elle a permis de construire un programme qui prend en compte aussi bien les attentes par rapport aux thématiques attendues

³⁴ PRINTEMPS : Programme de Recherche INTerventionnelle et Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide

que les contraintes pour participer (cf. [annexe 9 : programme prévisionnel de l'action de sensibilisation](#)).

Cette sensibilisation est envisagée sous la forme d'une session de trois demi-journées qui abordent chacune un des thèmes suivants :

- Gestion des situations difficiles et relation d'aide.
- Concepts de la santé mentale et lutte contre les discriminations.
- Connaissance du champ de la santé mentale et des ressources locales.

Une première session est envisagée avant la fin de l'année 2018, dès que le projet aura été soumis à l'avis du comité de pilotage (cf. [annexe 10 : schéma d'organisation de l'action de sensibilisation](#)).

4. *LOGEMENT ET SANTE MENTALE*

Le groupe projets sur la thématique logement s'est mis en place à la demande des partenaires. Les 4 premières rencontres ont permis de dresser les constats suivants :

- Partenariat peu développé, en particulier en ce qui concerne l'accompagnement des personnes.
- Difficultés rencontrées dans l'accompagnement des personnes dont le comportement est inhabituel, en particulier pour les travailleurs sociaux.
- Manque de communication entre professionnels, en particulier entre la psychiatrie et les acteurs du social.
- Méconnaissance de la santé mentale et incompréhension pour les professionnels extérieurs à la psychiatrie de son organisation et son fonctionnement sur le territoire messin.

À l'issue de ces temps d'échanges, il a été retenu l'idée d'un partenariat entre le Centre hospitalier de Jury et les bailleurs.

Ce projet a été développé sous l'impulsion d'ARELOR HLM qui, en tant que représentant des bailleurs, a organisé et animé les réunions qui ont abouti à une convention-cadre portant sur l'expérimentation d'un dispositif d'accès au logement accompagné pour les personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques. Ce projet bénéficie du soutien de l'État et de Metz métropole dans le cadre du dispositif « logement d'abord³⁵ ».

³⁵ L'agglomération messine fait partie des 24 territoires retenus pour la mise en œuvre du Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 du Gouvernement.

En complément de cette expérimentation, plusieurs pistes sont à l'étude pour améliorer le parcours d'accès et de maintien dans le logement des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques. Deux idées en particulier se dégagent :

- Associer les acteurs de l'habitat et de l'hébergement à l'action de sensibilisation pour développer les connaissances de la santé mentale des professionnels de domaine intervenant sur le territoire messin.
- Poursuivre la réflexion amorcée sur la base d'un schéma d'alerte qui pose les bases d'un projet visant à préciser la conduite à tenir dans les situations de crise (cf. [annexe 11](#)). Cette esquisse de procédure pose pour l'heure de nombreuses questions qui nécessitent d'ouvrir plus largement la concertation à d'autres acteurs comme les urgences médicales, ceux de l'action sociale, etc.

5. *SITUATIONS INDIVIDUELLES EN DIFFICULTES*

La problématique de l'accompagnement des personnes en situation complexe a servi à engager la réflexion pour cette thématique. Les participants à ces temps d'échanges ont partagé plusieurs constats :

- Difficulté de communication.
- Difficulté pour obtenir un diagnostic.
- Absence de la psychiatrie dans la rue.
- Cadre contraignant de la protection des personnes.
- Manque de moyens humains et financiers de la psychiatrie.
- Manque de réactivité et délais d'attente longs de prise en charge psychiatrique.
- Difficulté à évaluer le risque que représente une personne pour elle-même et les autres.

Il ressort des discussions que l'accompagnement des personnes en situation complexe questionne :

- La coordination entre les professionnels.
- La relation entre les acteurs du social et la psychiatrie.
- Le niveau de la ressource disponible et son organisation.
- Les limites à intervenir seul pour prendre en charge une situation complexe.

Ces constats pourraient trouver une réponse dans l'idée formulée par les partenaires de mettre en place une veille psychiatrique dans la cité. S'il était retenu, ce projet pourrait se définir à partir des nombreuses propositions faites par les participants :

- Créer un lieu ouvert et accessible.
- Développer le partage l'évaluation.
- Former les accueillants des structures.
- Favoriser le partage d'outils interopérables.
- Améliorer la mobilité de la psychiatrie publique.
- Améliorer la liaison entre le 115 et les structures.
- Mettre en place une équipe mobile psychiatrique.
- Établir une procédure concertée avec les médecins.
- Améliorer la liaison entre le 115, les structures et l'hôpital.
- Mettre en place une procédure pour saisir/identifier un médecin.
- Intégrer la santé mentale dans les instances de concertation existantes.
- Améliorer la visibilité de l'offre disponible au moyen, par exemple, d'un annuaire.
- Organiser des rencontres systématiques sous la forme, par exemple, d'une réunion de synthèse.
- Favoriser l'entente entre les structures dans le cadre d'une démarche de soins psychiatriques sans consentement.
- Mener des actions de prévention en psychiatrie à destination des personnes vivant dans la rue en favorisant auprès d'elles une présence médicale.

6. *GUIDE SANTE MENTALE DU TERRITOIRE MESSIN*

a) Contexte du projet

Les réunions et les échanges avec les participants ont mis en évidence la difficulté des professionnels et bénévoles à se repérer dans la complexité du champ de la santé mentale. À cela s'ajoute une méconnaissance des structures et dispositifs disponibles sur le territoire messin.

L'idée a été retenue de concevoir un guide santé mentale pour améliorer l'interconnaissance entre les acteurs et faciliter l'orientation des personnes pour lesquelles un besoin en santé mentale est

identifié. Cet outil est également une réponse qui en appellera d'autres pour développer la coordination intersectorielle.

b) Pourquoi un guide santé mentale ?

Le guide santé mentale a pour but d'aider les professionnels, élus et bénévoles d'associations à mieux connaître le champ complexe de la santé mentale. Il fournit des informations utiles pour repérer les structures et dispositifs disponibles sur le territoire messin. Il répond également au besoin exprimé dans le cadre du Conseil local de santé mentale (CLSM) d'améliorer l'interconnaissance entre les acteurs locaux autour des questions de santé mentale.

c) Contributions et actualisation du guide

Le guide santé mentale a été réalisé avec les partenaires du CLSM. Sa mise à jour repose sur l'identification de référents dans les structures partenaires. Chaque année, ils seront contactés pour actualiser leurs informations.

d) Organisation du contenu

Le guide santé mentale est composé de 3 parties :

- 1) L'annuaire référence 103 structures organisées en 9 thématiques (accompagnement social, addictions, dispositifs de coordination, droits et protection des personnes, famille/jeunes, hébergement/habitat, perte d'autonomie, soins et prévention, et soutien associatif).
- 2) 14 fiches pratiques d'information sur l'organisation et le fonctionnement du champ de la santé mentale, et des aspects spécifiques à l'accompagnement d'une personne confrontée à une problématique de santé mentale.
- 3) 38 fiches partenaires qui présentent en détail les structures spécifiques au champ de la santé mentale dans les trois domaines du social, du sanitaire et du médico-social.

e) Carte des ressources

Le guide est complété par une carte des ressources qui est une porte d'entrée destinée à permettre aux utilisateurs de repérer rapidement une structure (cf. annexe 12 : carte des ressources). Elle est associée à un annuaire interactif accessible depuis n'importe quel terminal connecté à internet. La carte des ressources peut être imprimée au format A3 pour une utilisation sans moyen numérique.

f) Diffusion du guide

Dans un souci de faciliter la diffusion du guide, le format numérique est retenu. Une présentation sera faite aux partenaires pour faire connaître l'outil et permettre à chacun de se l'approprier dans les meilleures conditions.

IV. PERSPECTIVES 2018 – 2019

A. ANIMATION DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

1. *AJUSTER LES MISSIONS DU DISPOSITIF AUX BESOINS EN SANTÉ MENTALE DU TERRITOIRE*

Le CLSM s'est mis en place en prenant appui sur la connaissance et les besoins exprimés par les acteurs locaux. L'ORS a réalisé une étude sur l'adéquation de l'offre aux besoins en santé mentale du territoire messin. Ce travail qui n'a pas encore été communiqué représente un support indispensable pour ajuster les missions du CLSM aux besoins en santé mentale de la population messine.

La prochaine étape de l'animation du dispositif consistera à partager les résultats de cette étude avec les partenaires impliqués. Le Centre hospitalier de Jury, la Délégation territoriale en Moselle de l'ARS Grand Est et la Ville de Metz définiront ensemble les conditions de cette restitution. Un calendrier sera établi pour réaliser ce travail durant la fin d'année 2018. Un travail d'analyse à partir de cette restitution et des constats partagés avec les partenaires permettra de définir collectivement la stratégie locale en santé mentale et d'ajuster les missions du CLSM en conséquence.

2. *RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL*

L'articulation entre le CLSM et le contrat local de santé porté par la Ville de Metz a permis d'inscrire la santé mentale dans la stratégie locale de santé. Il convient de poursuivre ce travail d'articulation avec les dispositifs territoriaux de coordination :

- **La politique de la ville et les projets de réussite éducative.** Le CLSM ayant une mission d'inclusion sociale, son action doit s'articuler avec les outils mis en place dans le cadre de la politique de la ville. Ce travail sera mené en partenariat avec la Ville de Metz et la Communauté d'agglomération Metz métropole qui met en œuvre le contrat de ville.
- **Le projet territorial de santé mentale (PTSM).** L'objectif de ce dispositif rejoint celui du CLSM autour de l'amélioration continue de l'accès des personnes à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. L'ARS Grand Est qui accompagne l'élaboration du PTSM sera consultée pour définir la place et le rôle attendu par le CLSM dans le cadre de cette démarche menée à l'échelle du département.

3. *DEVELOPPER LA PARTICIPATION*

L'implication des acteurs locaux dans la démarche du CLSM est essentielle pour atteindre les objectifs fixés de lutte contre les discriminations et d'inclusion sociale, d'amélioration des parcours de santé, de soins, de vie et de développement des coordinations intersectorielles. La concertation et le travail mené en mode projet ont déjà permis plusieurs réalisations. Il convient de développer ces collaborations.

Pour alléger au mieux le temps consacré par les professionnels déjà très occupés sur leur mission, un ajustement a été opéré pour cibler plus précisément les partenaires en fonction des projets développés.

L'assemblée plénière reste le temps fort ouvert aux acteurs locaux qui souhaitent s'informer et faire des propositions. Les groupes projets continueront de se réunir selon les besoins des actions mises en œuvre.

Une attention sera portée pour permettre aux groupes d'entraide mutuelle de prendre part à la démarche. La forme de cette participation sera adaptée pour permettre aux adhérents de ces associations, qui sont aussi des personnes malades psychiques, de faire entendre dans les meilleures conditions leurs idées. Pour éviter l'aspect formel des réunions, le coordonnateur se rendra dans le GEM.

B. *POURSUITE DES PROJETS EN COURS ET NOUVELLES ACTIONS*

1. *SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE*

À l'occasion de sa première réunion, le comité d'organisation de la prochaine édition des SISM a fixé les étapes de réalisation du projet :

- Appel à contributions pour identifier les propositions d'actions des partenaires et construire le programme de l'événement.
- Réunion de coordination des actions retenues.
- Conception et réalisation de la communication.
- Suivi et évaluation des SISM.

Cette rencontre a également permis d'étudier le thème annuel « Santé mentale à l'ère du numérique » (cf. argumentaire consultable sur internet : <https://goo.gl/9gatwm>). Ce travail aidera à orienter les actions retenues pour traiter les deux versants à la fois positif quand les usages d'internet et plus largement des nouvelles technologies contribuent au bien-être des personnes, et

négalif quand ces usages conduisent ont pour conséquences un mal-être comme c'est le cas avec le cyberharcèlement ou la cyberdépendance.

Calendrier prévisionnel

2. *SENSIBILISATION A LA SANTE MENTALE*

Le cahier des charges de réalisation de l'action et le programme sont définis, en attente de l'avis du comité de pilotage. 5 étapes restent à accomplir pour réaliser le projet :

- Obtenir le soutien financier du CLS.
- Trouver les intervenants.
- Constituer le groupe pour la 1^{ère} session prévue en fin d'année 2018.
- Organiser la logistique des 3 demi-journées de sensibilisation.
- Suivre et évaluer la réalisation de l'action.

L'appel à inscription déterminera le nombre de sessions nécessaires pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette sensibilisation. Le bilan de la première session servira à adapter le programme et son déroulement au plus près des besoins des participants.

3. *AXE : AMELIORATION DES PARCOURS « SANTE MENTALE »*

Deux thématiques sont travaillées sur cet axe :

- Logement et santé mentale.
- Accompagnement des personnes en situation complexe.

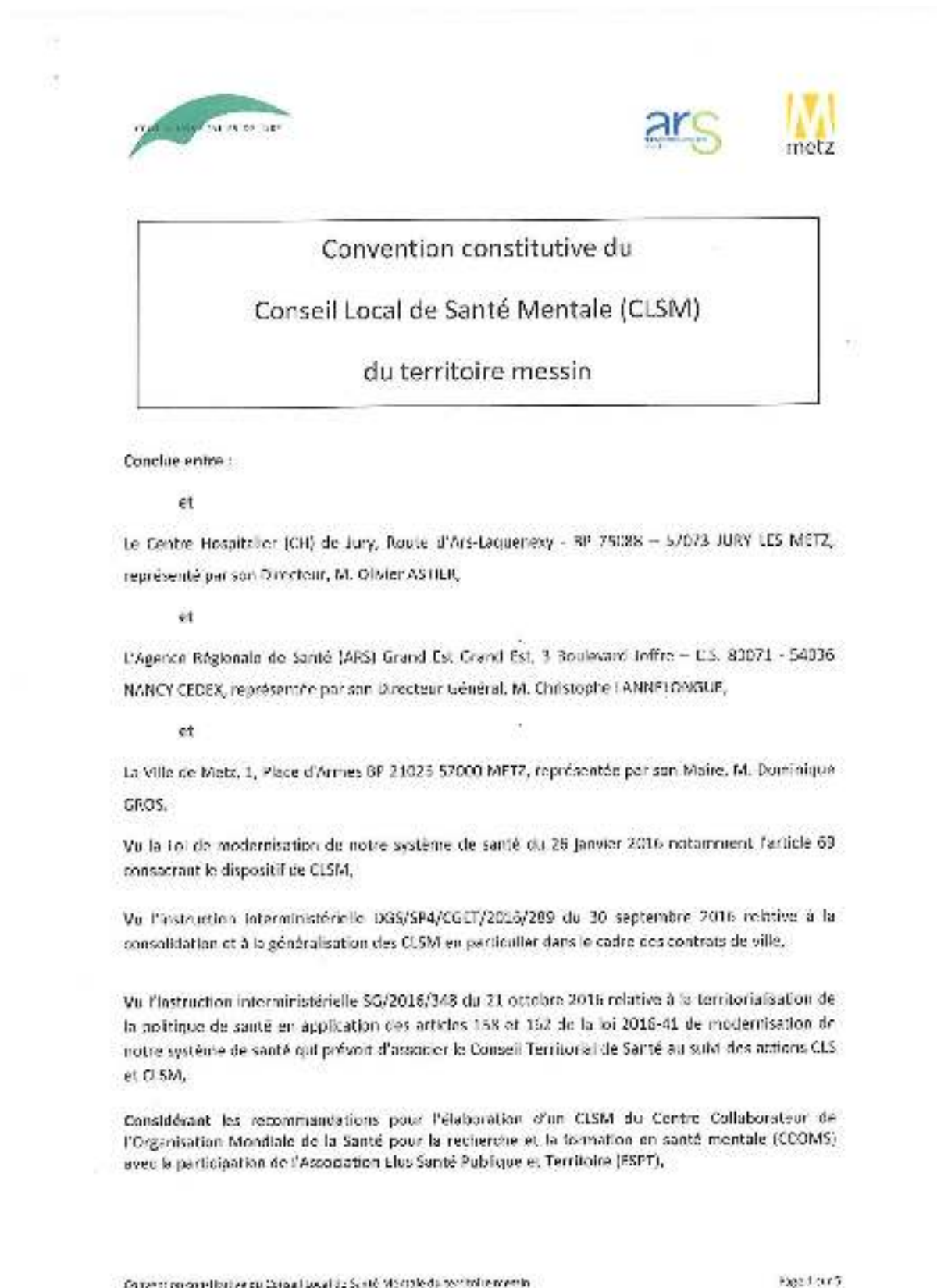
Les constats des partenaires sur ces deux thématiques se rejoignent lorsqu'ils questionnent les réponses à imaginer pour aider les professionnels à faire face à une situation de crise. Deux idées phares se dégagent parmi les propositions des partenaires :

- Mettre en place une veille psychiatrique dans la cité.
- Formaliser une procédure d'intervention lors d'une situation de crise.

Ces deux pistes seront explorées dans le but de formaliser une nouvelle fiche action proposée au CLS visant l'amélioration des parcours « santé mentale ».

V. ANNEXES

A. ANNEXE 1 : CONVENTION CONSTITUTIVE DU CLSM



Considérant la démarche concomitante de Contrat Local de Santé (CLS) initiée sur le territoire de la Ville de Metz et de l'importance d'adopter une approche globale et positive de la santé intégrant la santé mentale,

Considérant la démarche Atelier Santé Ville mise en place par la Ville de Metz depuis 2021 dans le cadre de la politique de la ville,

Considérant les engagements de l'ARS Grand Est dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Metz Métropole,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus locaux, les services de psychiatrie les services publics, les usagers et les aidants, les représentants des professionnels de santé d'un territoire de proximité.

Les volontés politiques locales sont essentielles pour promouvoir la santé mentale. Le CLSM est un outil au service de ces politiques locales, qu'il aide à définir et à mettre en œuvre à travers des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population, par un travail de partenariat et de réseau de tous les acteurs volontaires.

Dans ce contexte, le CH de Jury et l'ARS Grand Est, travaillent depuis 2015 avec la Ville de Metz comme partenaire privilégié à la préfiguration d'un CLSM en bonne articulation avec la démarche de CLS souhaitée par le Maire de Metz. La restitution d'une première enquête réalisée par les services du Département de la Moselle sur les besoins par rapport à la création d'un tel dispositif a été l'occasion de mesurer l'adhésion des acteurs concernés par la démarche.

Les enjeux locaux identifiés par les acteurs de terrain sont : les difficultés d'accès aux services de soins pour certains publics, la collaboration limitée entre professionnels au regard des fonctionnements cloisonnés des services, la méconnaissance de la santé mentale de la population générale et de professionnels de divers champs des points de rupture dans les parcours des usagers et des aidants. Le partage du diagnostic santé mentale en cours d'élaboration par l'ARSAS Lorraine permet de préciser les thématiques prioritaires pour répondre aux besoins de la population du territoire.

L'ensemble des acteurs du territoire messin conviennent de la nécessité de se réunir dans un cadre plus abouti pour maintenir et pour entretenir une dynamique de territoire.

Article 1 : Objet

La présente convention constitue l'acte fondateur du CLSM du territoire messin et définit les modalités du partenariat entre le CH de Jury, la Ville de Metz et l'ARS Grand Est.

Article 2 : Objectifs

Les objectifs du CLSM sont de :

- décliner localement les orientations de la politique de nationale et régionale de santé mentale pour améliorer la santé mentale de la population ;

- rapprocher les acteurs pour clarifier et mieux coordonner les actions de chacun.

Le CLSM concourt à améliorer les prises en charge et le parcours de santé mentale des usagers du territoire messin.

Article 4 : Fonctionnement

Le CLSM est articulé autour de 3 instances : une assemblée plénière, un comité de pilotage et des groupes projets ou groupes de travail. Les instances veillent à associer les acteurs sociaux et médico-sociaux, les professionnels et les associations de santé, les services municipaux, les services de l'Etat, les forces de l'Ordre et les acteurs culturels.

Le CH de Jury est le pivot du CLSM et assure la coordination des instances et des travaux avec la désignation d'un coordinateur. La DT-57 de l'ARS Grand Est et la Ville de Metz apportent un appui régulier au coordinateur sur les différentes phases de la conduite du CLSM.

Les services du CH Jury, de l'ARS Grand Est et de la Ville de Metz veillent à la bonne articulation du CLSM avec le LLS et avec le Contrat de Ville et contribuent à valoriser les actions menées et les résultats atteints. Un plan de communication spécifique CLSM et complémentaire au plan de communication du CLS sera élaboré en commun, présenté à l'assemblée plénière et validé par le comité de pilotage.

Le CLSM prend appui sur le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM du Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (CCOM5).

L'assemblée plénière et le comité de pilotage sont présidés par le Maire de Metz ou son représentant. Les groupes projets sont animés par le coordinateur du CH de Jury.

L'assemblée plénière réunit les acteurs volontaires en rapport avec le champ de la santé mentale : élus, ARS, équipes de psychiatrie, représentants des habitants, des aidants et des usagers, des professionnels de santé libéraux. Elle est un lieu d'information, de partage et de réflexion et contribue à caractériser des éléments de diagnostic en santé mentale. Elle se réunit au moins une fois par an.

Le comité de pilotage décide des missions et des orientations du CLSM ainsi que ses règles éthiques et de confidentialité. Il se réunit au moins une fois par an.

Les groupes projets sont ouverts aux membres volontaires du CLSM et animés par le coordinateur. Ils ont pour rôle d'être force de proposition et de développer les actions retenues. Ils se réunissent autant que cela est nécessaire. Ils présentent un bilan annuel de leur projet au comité de pilotage.

Article 5 : Champ d'action

Le CLSM a vocation à traiter des divers sujets de santé mentale et notamment la stigmatisation des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques, l'accès et la continuité des soins, l'insertion sociale, et la participation des aidants, des usagers et des habitants.

Sur la base du travail de préfiguration, trois grands axes sont retenus pour structurer le CLSM :

1. L'inclusion dans la cité
2. La fluidification des parcours de santé mentale
3. La coordination entre les acteurs

À cela s'ajoute le diagnostic de santé mentale partagé réalisé par l'ORSAS pour lequel le CLSM santé mentale réalisé par l'ORSAS Lorraine pour lequel les instances CLSM sont consultées est consulté.

Une réflexion sera également menée pour définir les actions à engager pour enrichir et maintenir à jour la connaissance locale dans le champ de la santé mentale.

Pour répondre aux enjeux pressants et pour développer les collaborations, 6 thèmes de travail sont retenus :

- L'analyse et la résolution pluridisciplinaire des situations individuelles complexes
- La visibilité des services et des aides, amélioration de l'interconnaissance entre les acteurs et le travail sur l'orientation des publics ;
- La promotion de la santé mentale pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination ;
- La participation des usagers, des aidants et des habitants
- La sensibilisation à la santé mentale
- la fluidification des parcours pour repérer les ruptures, identifier les bonnes pratiques et proposer des améliorations à la prise en charge.

Un plan opérationnel précisera pour chaque les actions envisagées et les principales modalités et les échéances. L'Assemblée plénière donnera son avis et le Comité de pilotage fixera les priorités parmi les actions retenues.

Le diagnostic santé mentale partagé en cours d'élaboration par l'ORSAS Lorraine permettra de faire émerger les thématiques et les actions pour répondre au plus près des besoins du territoire et de ses habitants.

Article 5 : Périmètre

Le périmètre d'intervention du CLSM est celui du territoire de proximité de la Ville de Metz et de ses quartiers avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur accord des parties signataires et en fonction des volontés politiques locales, le périmètre pourra être étendu.

Un diagnostic de santé mentale partagé financé par l'ARS Grand Est est réalisé par l'ORSAS Lorraine sur le double périmètre géographique de la ville de Metz et de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Les résultats seront présentés à l'assemblée plénière et au comité de pilotage du CLSM. Les besoins de santé identifiés seront valorisés dans les groupes projets.

Article 6 : Évaluation

Le CLSM fera l'objet d'une évaluation en termes de processus global et d'actions avec des points d'étapes annuels et un rapport final au terme de la convention. Ces documents sont restitués au comité de pilotage puis à l'assemblée plénière.

Les points d'étapes annuels auront notamment vocation à permettre au comité de pilotage de mesurer les avancées des groupes projets.

Article 7 : Durée et autres modalités

La présente convention est signée pour une durée de trois ans en cohérence avec la CIS, renouvelable par reconduction expresse à la demande de l'une ou l'autre des parties. Trois mois au plus tard avant son expiration, et sur la base des éléments d'évaluation précités à l'article 6, les contractants font connaître leur décision de reconduire ou non la convention et procèdent aux formalités afférentes.

Toute modification des modalités de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention est annexée au CLS du territoire messin.

Elle entre en vigueur à compter de la date de signature officielle par la dernière des parties.

L'une ou l'autre des parties signataires peut dénoncer la présente convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception aux autres membres, avec un préavis de un mois.

Fait à Metz en 3 exemplaires originaux, le 9 novembre 2017

Le Directeur du Centre
Hospitalier de Jury

Olivier ASTIER

Le Maire de la Ville de Metz

Dominique GROS

Le Directeur général de l'ARS
Grand Est

Christophe L'ANNE-DONGUE

B. ANNEXE 2 : DÉCLINAISON DES OBJECTIFS DU CLSM DANS LE CLS



➢ Accompagner la coordination et les partenariats entre les acteurs de la santé mentale

C. ANNEXE 3 : FICHE ACTION « ANIMATION DU CLSM »

CLS Ville de Metz 2017-2020	Axe 4 - Promouvoir le bien-être psychique		
	Objectif général : Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire messin		
FICHE 34	TITRE DE L'ACTION : Animation du Conseil Local de Santé Mentale		Phase de conception
			Phase de mise en œuvre
			X
Objectif stratégique	Développer un dispositif de coordination intersectorielle des acteurs du territoire messin en matière de santé mentale		
Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action reconduite (adaptation, extension)		
Périmètre de l'action	Public concerné	Professionnels du social, du médico-social et du sanitaire, représentants d'usagers et d'aidants, agents des collectivités et élus locaux.	
	Lieux / territoire d'intervention	Territoire messin.	
	Nombre de personnes concernées par l'action	Membres des 130 structures identifiées qui composent le CLSM.	
Contexte	Le centre hospitalier de Jury et l'Agence régionale de santé collaborent depuis 2015, avec comme partenaire privilégié la Ville de Metz, pour installer sur le territoire messin un Conseil local de santé mentale (CLSM). Cette plateforme de concertation et de coordination réunit institutions, psychiatrie publique, représentants des professionnels de santé, élus locaux, structures sociales et médico-sociales, usagers et aidants. Le CLSM a pour but de promouvoir la santé mentale sur le territoire messin. Cet outil au service des politiques locales aide à définir et mettre en œuvre, par un travail de partenariat et de réseau, les actions pertinentes par rapport aux besoins de la population. La mise en place opérationnelle du dispositif a débuté en novembre 2016 sans que les besoins en santé mentale de la population soient connus. Une étude confiée par l'ARS à l'Observatoire régional de la santé de Lorraine (ORS) est en cours. Elle porte sur l'adéquation de l'offre aux besoins de la population en santé mentale sur le territoire messin. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2017. Pour identifier des thématiques de travail et orienter les premières actions, le CLSM a mobilisé deux sources : • Les résultats de l'étude réalisée par le Conseil départemental en 2015. Celle-ci porte sur la connaissance des attentes des professionnels pour la création d'un Conseil local de santé mentale. • Les constats partagés entre les représentants des structures qui ont rejoint la démarche et se réunissent depuis le mois de janvier. La synthèse de ces observations met en évidence : • Une inadéquation entre l'offre de service d'aide et de soins et les besoins des publics (éloignement, délais de prise en charge, etc.). • Des difficultés de collaboration entre les structures du social et du médico-social et la psychiatrie publique (partage d'information difficile, partenariat peu développé, etc.). • Méconnaissance du champ de la santé mentale (manque de connaissance des dispositifs, des procédures d'orientation, etc.). • D'autres constats comme la stigmatisation, le manque de prévention, etc. Pour développer la coordination entre les acteurs locaux, le CLSM anime trois espaces de concertation : l'assemblée plénière (partage des observations et propositions), le comité de pilotage (orientation des missions du CLSM) et les groupes projets (mise en œuvre opérationnelle des actions). Le Comité de pilotage réuni le 2 février 2017 a retenu 3 axes : • Inclusion dans la cité. • Amélioration des parcours. • Coordination entre les acteurs. 4 thématiques sont actuellement travaillées : • La promotion de la santé mentale. • La connaissance entre les acteurs. • L'accès et le maintien dans le logement. L'accompagnement des personnes en souffrance psychique.		
Objectifs	<i>Spécifique</i> Renforcer le partage des connaissances et des besoins repérés par les acteurs locaux en matière de santé mentale <i>Opérationnels</i> 1. Réunir et animer les instances de concertation (comité de pilotage, assemblée plénière) et les groupes projets. 2. Apporter un appui à la réalisation des actions favorisant la coordination. 3. Partager et actualiser la connaissance des besoins en santé mentale de la population. 4. Faire évoluer le dispositif en prenant en compte les orientations du comité de pilotage et la connaissance actualisée de l'adéquation entre l'offre disponible et les besoins de la population.		
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre Hospitalier de Jury	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coordonnateur CLSM du CH Jury	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Ville de Metz Centre Hospitalier de Jury	

		DT-57 ARS Grand Est
	Modalité de suivi	Plan opérationnel.
Période de réalisation	2017-2020. Pluriannuelle (en fonction du nombre de participants).	
Descriptif	1. Objectif opérationnel : Réunir et animer les instances de concertation (comité de pilotage, assemblée plénière) et les groupes projets.	
	Comment ?	Qui ?
	Identification et mise à jour de la liste des acteurs locaux concernés. Organisation et animation de la concertation et des groupes projets. Rédaction et diffusion des comptes rendus. Partage des outils et documents produits avec les participants.	Coordonnateur CLSM avec l'appui de la chargée de mission santé de la Ville de Metz
	Quand ?	Tout au long de la mise en œuvre du CLSM.
	2. Objectif opérationnel : Apporter un appui à la réalisation des actions favorisant la coordination.	
	Comment ?	Qui ?
	Accompagnement de la réflexion et de la réalisation des actions retenues. Les projets en cours concernent l'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale (cf. FA 29), la sensibilisation des professionnels à la santé mentale (FA 30) et la prévention du mal-être et du suicide (FA 31). Aide à la conception d'outils partagés et interopérables. Recherche de financements.	Coordonnateur CLSM
	Quand ?	Tout au long de la mise en œuvre du CLSM.
	3. Objectif opérationnel : Partager et actualiser la connaissance des besoins en santé mentale de la population.	
	Comment ?	Qui ?
	Collaboration avec l'ORS dans le cadre de l'étude qu'elle conduit sur l'adéquation de l'offre aux besoins de la population en santé mentale. Développement de partenariats avec les acteurs locaux produisant de la connaissance en rapport avec les thématiques mises en réflexion dans le cadre du CLSM. Mise à jour des données disponibles. Diffusion de la connaissance locale sur la santé mentale (instances de concertation, réunions d'information, site internet du CLSM ...).	Coordonnateur CLSM
	Quand ?	Tout au long de la mise en œuvre du CLSM.
	4. Objectif opérationnel : Faire évoluer le dispositif en prenant en compte les orientations du comité de pilotage et la connaissance actualisée de l'adéquation entre l'offre disponible et les besoins de la population.	
	Comment ?	Qui ?
	Élaboration de la feuille de route. Suivi de la mise en œuvre du dispositif. Évaluation du dispositif et partage du bilan aux membres du comité de pilotage et de l'assemblée plénière. Ajustement de la feuille de route et du plan d'actions de mise en œuvre du CLSM. Veille juridique.	Coordonnateur CLSM Comité de pilotage. Assemblée plénière.
	Quand ?	Dernier trimestre.
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	
Modalités d'évaluation	<i>Indicateur(s) de résultats</i>	
	✓ Nombre d'acteurs locaux impliqués dans le champ de la santé mentale qui déclarent avoir développé des connaissances relatives aux problématiques rencontrées par les autres acteurs du champ et typologie des connaissances ✓ Nombre d'acteurs locaux impliqués dans le champ de la santé mentale qui déclarent mieux connaître les besoins et les attentes des acteurs locaux en matière de santé mentale <i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i>	
Déterminants de santé visés dans l'action	Système de soins : Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales)	
Politiques Publiques concernées	Circulaires du 12/12/1972, 09/05/1974 et 14/03/1990 : incitations à créer des coordinations de proximité. Textes de référence des Ateliers santé ville + circulaire du 05/12/2014 : intégration des enjeux de santé dans les contrats de ville. Rapport de la Cour des comptes de décembre 2011 : recommandation de généralisation. Orientations du Plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015 : renforcement de la gouvernance locale et développement d'espaces et de temps de dialogue. Loi de modernisation de notre système de santé du 16 janv. 2016 qui pose les bases juridiques. Instruction du 30 sept. 2016 : consolidation et généralisation des CLSM, en particulier dans le cadre des contrats de ville.	

D. ANNEXE 4 : BILAN DES SISM 2017

Semaines d'information
sur la santé mentale

RETOUR SUR LA PARTICIPATION DU CLSM AU TERRITOIRE NISSIN



du 15 au 25 mars 2012 se sont déroulées les 1^{ères} journées nationales de formation des **formateurs d'informaticiens sur la santé mentale**. Cet événement national destiné au grand public a été **organisé** par le **ministère de la Santé** pour **renforcer** les **compétences** des **professionnels** et **habilités** à **offrir** des **services** de **santé mentale**.

Tout sa première participation, le Conseil local de santé mentale du territoire recense a proposé un programme tenant compte l'information, la réhabilitation et l'éducation.

Le projet a pu se concrétiser grâce à la participation d'une vingtaine d'enseignants et parents.

Les actions proposées ont abouti au total gèle de 270 personnes. Fort de cette expérience, le CSM préconise des ventricules systématiques à l'été 2018.

Source: East Asia

© 2000 Blackwell Science Ltd *Journal of Internal Medicine* 247: 105–112

• **Integration**

Laquelle des affirmations suivantes est la plus exacte ?
 a) Les données de la population sont fiables.
 b) Les données de la population sont peu fiables.
 c) Les données de la population sont très fiables.
 d) Les données de la population sont très peu fiables.

* <http://www.burton.com>

[illegible]

rencontre a permis également de diffuser une documentation sur plusieurs sujets. Il a été ainsi possible de faire la démonstration de l'impact positif de l'usage professionnel de l'Internet, le centre de documentation de l'INRS et l'Internet.



23 MARS - CINÉ-GRAND-AUTOUR DU FILM CORPORATE

[illegible]

ainsi la discussion qui a suivi la projection. Leurs réponses aux participants a permis d'apporter des éclairages sur le thème que "Santé mentale et travail", en particulier sur la condition des jeunes psychologues.

24 MARS - VISITE-ATELIER DE L'EXPOSITION 'LA TIMIDITÉ DES CINCS'



le RRM, l'analyse a couvert les points de son exposition, "La réalité des mines", A une durée de jours adultes de l'exposition [\(Mise\)](#) Au cours de la

meaux choisis pour constituer le "votre ensemble". Comme cette table rectiligne est idéalement d'être utilisée pour un comprendre le sens, prendre conscience de la diversité des usages d'un tel objet et se ramener à un

10 AU 26 MARS - ESPACES D'INFORMATIONS SANTE MENTALE

 Le plan des médiathèques et bibliothèques de



Il. Le réseau des médiathèques et bibliothèques de



2010 a proposé durant les deux semaines de la
SERA, une collection de documents sur le thème

19 years - Erosion on Merzime to "Les Cars"

Une soixantaine de personnes ont participé au vernissage de l'exposition photographique intitulée "Les gens". Ce projet collectif, réalisé avec les membres du club [Photomix](#), vise à porter un regard sur la diversité de l'humanité à travers un patrimoine de portraits d'hommes et de femmes. L'exposition est visible jusqu'au 30 mai 2017 au parc Jean-Michel de la Motte.



22 mars - Forum-débat : Santé mentale, parlons-en

animé par le psychologue Christophe GRESSE, les thèmes d'échange à l'issue des
la salle de conférence du [USM, l'association](#)
une trentaine de participants, autour d'un
Universitaire inscrite aux soins, selon un
logement, accès au travail, place dans la cité et lutte contre la stigmatisation).
Mutuellement, professionnels et bénévoles d'associations, étaient présents
pour partager leurs connaissances et pérenniser certaines de leurs actions. Cette



reconstruire les fondations institutionnelles. L'après-midi, s'est terminée par la création collective d'une forêt, expérience destinée à penser les rapports entre la groupe et l'école. L'association est inscrite au répertoire des associations 2012.

29 MARS - VISTA MARÉE AU VERSANT STRAIRE ET FANTASYME DE LA
CATHÉDRALE DE MILIT



Accompagné d'un guide conférencier de l'Office de tourisme de Nîmes, une vingtaine de participants a découvert le patrimoine historique qui ornait le cathédrale nîmoise.

Une marée humaine de manifestants la même importante. Malgré ces parfois angoissantes rencontres avec ce qui n'est pas familier, voire qui n'est pas l'ordinaire d'un quotidien considéré comme "normal".

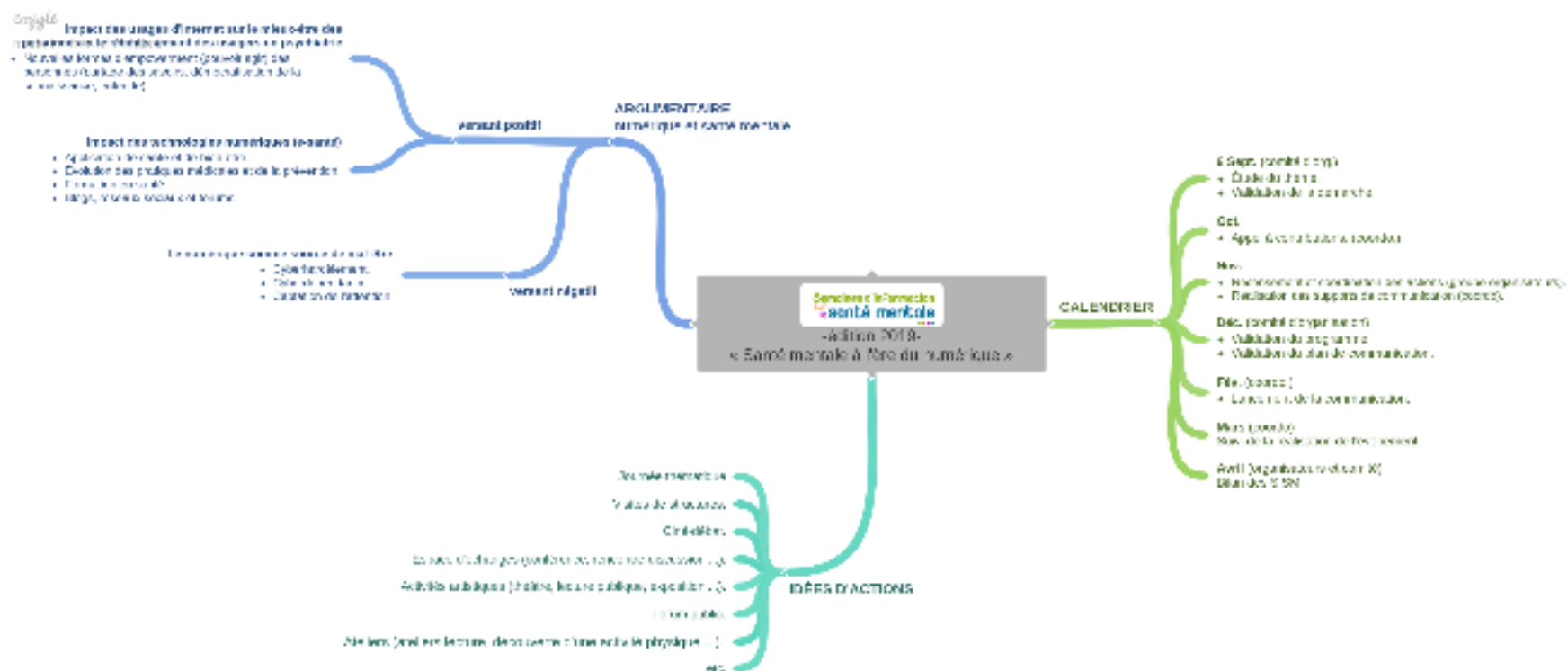


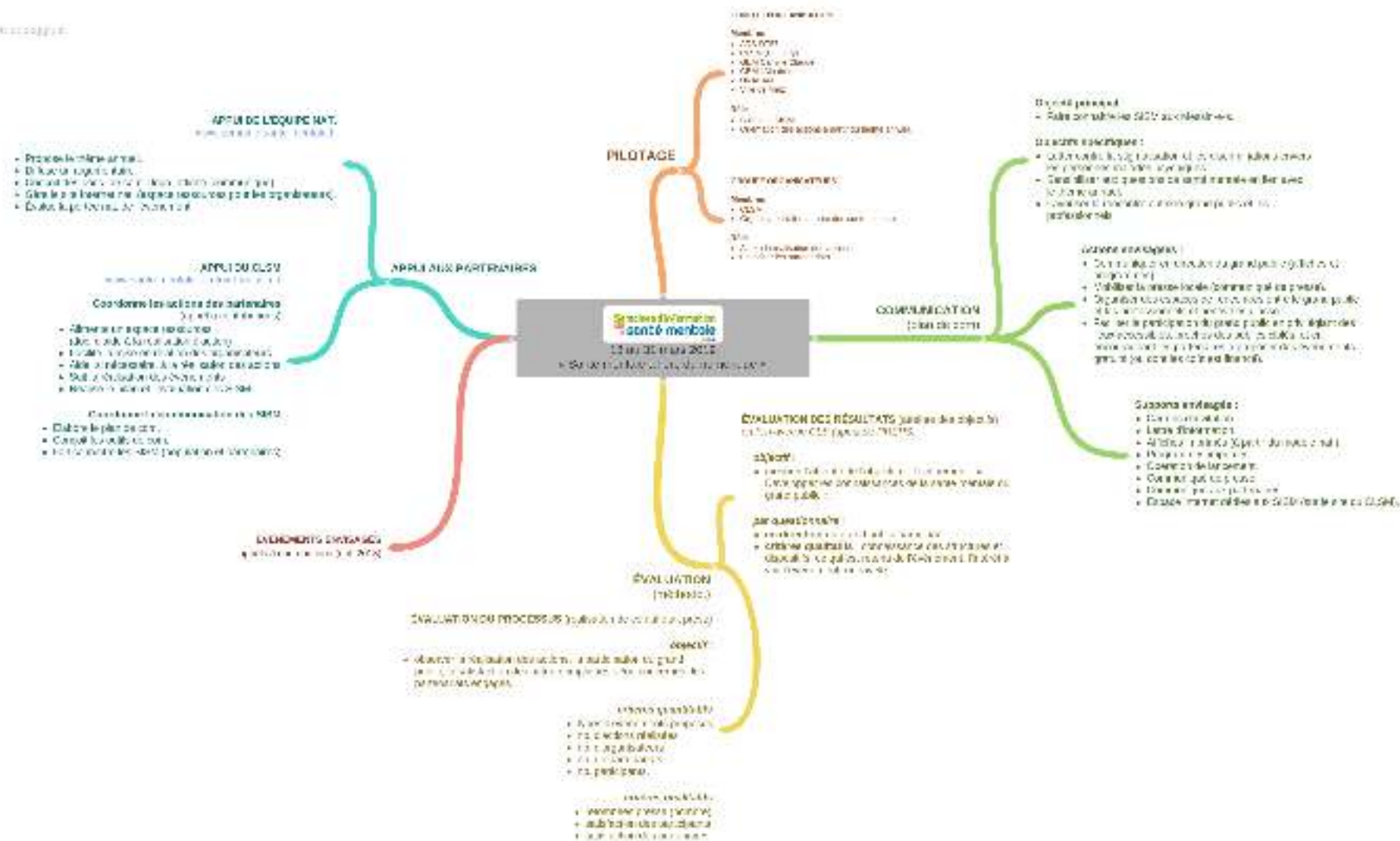
E. ANNEXE 5 : FICHE ACTION « SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE »

CLS Ville de Metz 2017-2020	Axe 4 - Promouvoir le bien-être psychique		
	Objectif général : Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire messin		
FICHE 31	TITRE DE L'ACTION : Semaines d'information sur la santé mentale sur le territoire messin		Phase de conception X
			Phase de mise en œuvre
Objectif stratégique	Améliorer l'intégration sociale des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques		
Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☒ Action reconduite (adaptation, extension)		
Périmètre de l'action	Public concerné	Habitants, professionnels, élus et bénévoles d'associations.	
	Lieux / territoire d'intervention	Territoire messin avec une attention particulière en direction de la population des quartiers de la politique de la ville.	
	Nombre de personnes concernées par l'action	En 2017, un total de 250 personnes a participé aux actions proposées.	
Contexte	Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) est un évènement national reconduit chaque année au courant du mois mars. L'Union nationale de familles et amis de personnes malades handicapées psychiques (UNAFAM) de Moselle organise depuis plusieurs années sur le territoire messin des actions à cette occasion. Pour la 28^e édition qui s'est déroulée du 13 au 26 mars 2017, le CLSM a apporté son aide pour élargir la participation : 9 partenaires et 11 intervenants ont contribué à la réalisation d'une dizaine d'évènements proposés en différents points de l'agglomération. Il s'agit désormais d'inscrire sur le territoire messin les Semaines d'information sur la santé mentale comme le moment fort dédié à la promotion de la santé mentale au sens large. Pour y parvenir, les acteurs peuvent compter sur l'appui du CLSM pour mettre en œuvre des actions d'information et de réflexion organisées pour favoriser la rencontre entre professionnels, bénévoles, élus et habitants. Une attention particulière sera portée pour réaliser des actions en direction de la population des quartiers de la politique de la ville. Les SISM seront déclinées annuellement sur le territoire messin à partir du thème national tout en restant ouvertes à d'autres propositions. Il s'agit ainsi de favoriser une large participation des structures et associations locales.		
Objectifs	Spécifique		
	Améliorer les connaissances du grand public en matière de santé mentale		
	Opérationnels		
	1. Constituer le comité d'organisation de l'évènement. 2. Élaborer un programme d'actions qui répond aux 5 objectifs définis par l'équipe nationale des SISM. 3. Apporter un appui et coordonner la réalisation des actions retenues. 4. Réaliser la campagne d'information en direction de la population et des acteurs locaux.		
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre Hospitalier de Jury	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Copilotage : Coordonnateur CLSM du CH Jury et UNAFAM	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	<u>Partenaires locaux</u> Ville de Metz. IREPS Lorraine. UNAFAM de Moselle. Centre Hospitalier de Jury. ARS Grand Est. <u>Partenaire national</u> L'équipe nationale des SISM.	
	Modalité de suivi	Plan opérationnel.	
Période de réalisation	2017-2020 Participation annuelle du CLSM aux SISM.		
Descriptif	1. Objectif opérationnel : Constituer le comité d'organisation de l'évènement.		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Invitation des membres du CLSM à une réunion d'information en septembre. Mise en place du comité d'organisation. Sollicitation de l'IREPS Lorraine pour apporter un appui méthodologique. Partenariat avec l'équipe nationale des SISM pour l'appui technique (kit d'organisation et espace de communication sur le site national).	Coordonnateur CLSM	Septembre.
	2. Objectif opérationnel : Élaborer un programme d'actions basé sur les objectifs définis		

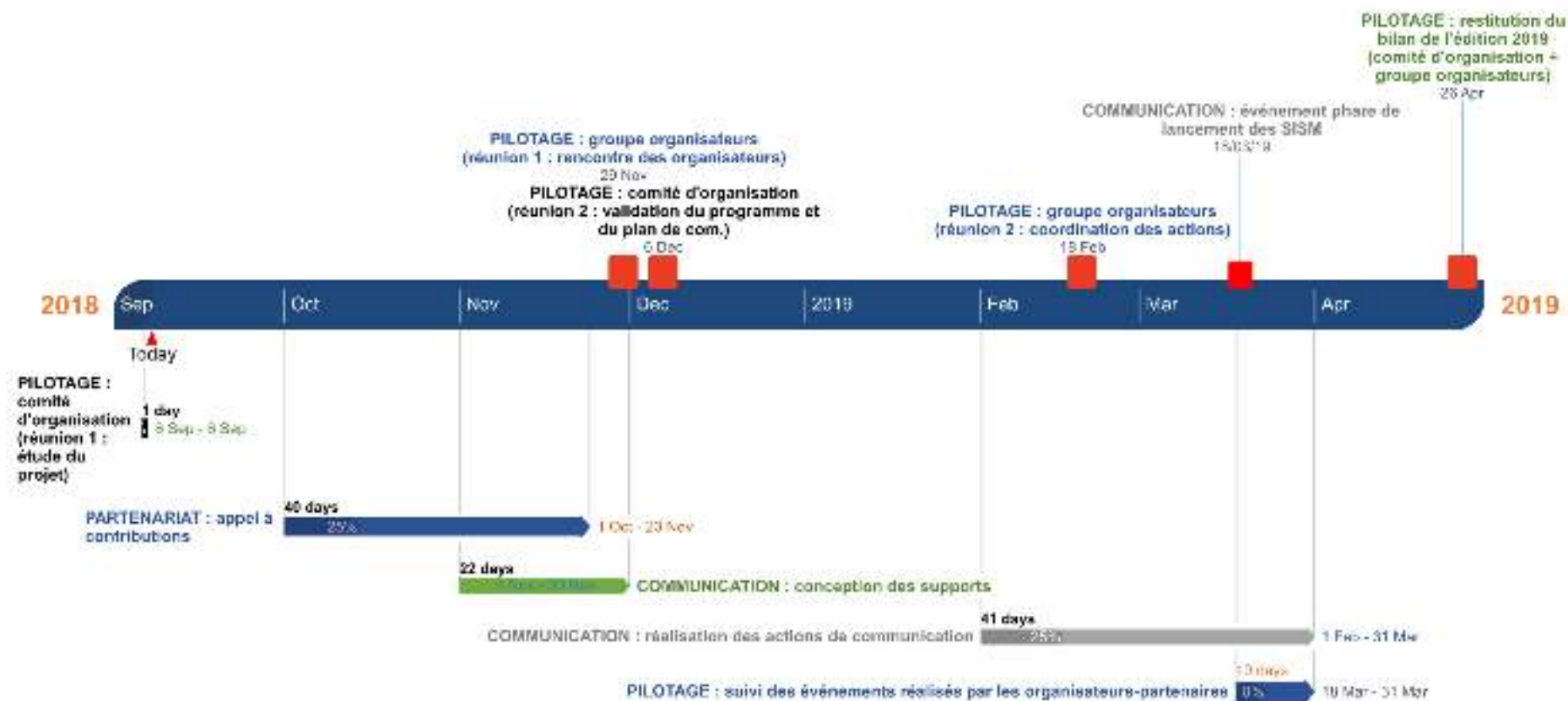
	par l'équipe nationale des SISM.		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Conception du plan opérationnel qui précise les conditions d'organisation de l'évènement. Élaboration d'un programme dont les actions retenues répondent aux 5 objectifs des SISM : 1. Sensibiliser le public aux questions de santé mentale. 2. Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale. 3. Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale. 4. Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale. 5. Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.	Membre de l'équipe d'organisation.	Octobre – novembre.
	3. Objectif opérationnel : Apporter un appui et coordonner la réalisation des actions retenues.		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Mobilisation des partenaires. Appui administratif et technique. Suivi et évaluation des actions.	Coordonnateur CLSM	Janvier – mars.
	4. Objectif opérationnel : Réaliser la campagne d'information en direction de la population et des acteurs locaux.		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Conception du plan de communication. Rédaction et diffusion des supports de communication (communiqué de presse, programme, affiches ...). Rédaction et diffusion du bilan de l'action.	CH de Jury avec l'appui des partenaires	Février – mars.
	Financements	Budget prévisionnel	Dépenses envisagées : - Acquisition d'outils de promotion de la santé mentale. - Coût de location (ou de réalisation) d'une exposition artistique. - Financement des activités payantes pour favoriser l'accès aux plus démunis.
Financements pressentis			
Modalités d'évaluation	Indicateur(s) de résultats		
	✓ Nombre de participants à la SISM déclarant avoir acquis des connaissances ✓ Typologie des connaissances acquises Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Évaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions		
Déterminants de santé visés dans l'action	Conditions de vie : Accès aux ressources hors service de santé Environnement social : Intégration sociale ; normes et climat social ; empowerment de la communauté		
Politiques Publiques concernées			

F. ANNEXE 6 : ORGANISATION DES SISM 2019





Calendrier prévisionnel



G. ANNEXE 7 : FICHE ACTION « PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE ET DU SUICIDE »

CLS Ville de Metz 2017-2020	Axe 4 - Promouvoir le bien-être psychique														
	Objectif général : Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire messin														
FICHE 33	TITRE DE L'ACTION : Prévention du mal-être et du suicide		Phase de conception												
			Phase de mise en œuvre X												
Objectif stratégique	Améliorer les parcours de santé, de soins, de vie des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques														
Typologie de l'action	☐ Nouvelle action ☒ Action expérimentale ☐ Action reconduite (adaptation, extension)														
Périmètre de l'action	Public concerné	Personnes majeures en souffrance psychique vivant sur la commune de Metz													
	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz													
	Nombre de personnes concernées par l'action														
Contexte	Sur la période 2013-2015, 244 patients domiciliés à Metz ont été hospitalisés pour tentative de suicide en MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique) et psychiatrie. Entre 2008 et 2012, chaque année en moyenne, 27 habitants de Metz sont décédés par suicide (source : ORS-Lorraine). Le diagnostic local de santé du territoire messin met en évidence la situation préoccupante concernant la détection, et/ou la prise en charge des souffrances psychiques chez les femmes. On observe en effet un taux de mortalité par suicide chez les Messines 50 % supérieur au taux moyen en France (12 contre 8 pour 100 000 habitants). Avec plus de 10 000 décès par an et 200 000 tentatives, la France est l'un des pays d'Europe les plus touchés par le suicide. Face à ce fléau, plusieurs initiatives de prévention basées sur les nouvelles technologies tentent d'y remédier. En réponse à cette situation, un partenariat est engagé entre l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et la Ville de Metz, avec l'appui du Conseil Local de Santé Mentale. Cette collaboration se réalise dans le cadre du projet PRINTEMPS (Programme de Recherche Interventionnelle et Évaluative Mené pour la Prévention du Suicide) qui consiste en une intervention de santé publique reposant sur la mise à disposition de la population générale française d'un dispositif numérique de santé mentale, STOPBLUES, développé et entretenu par l'équipe Inserm ECEVE 1123. Celui-ci fera l'objet d'une expérimentation et d'une évaluation dans plusieurs collectivités françaises. Le principal objectif de cette expérimentation est de démontrer l'efficacité d'une intervention de prévention primaire du suicide incluant un site internet et une application pour smartphone, promue par la ville et impliquant ou non les médecins généralistes.														
Objectifs	Spécifique Renforcer l'implication des acteurs locaux dans la prévention du mal-être et du suicide Opérationnels - Engager un partenariat avec l'Inserm dans le cadre du projet PRINTEMPS (Programme de Recherche Interventionnelle et Évaluative Mené pour la Prévention du Suicide). - Faire connaître à la population adulte l'application mobile et le site internet STOPBLUES. - Renseigner la cartographie de localisation des structures et services proposant un accompagnement aux personnes en situation de mal-être.														
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz													
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Chargée de mission santé													
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	INSERM CH de Jury (CLSM)													
	Modalité de suivi	Plan opérationnel													
Période de réalisation	L'expérimentation durera 18 mois, de février 2018 à juillet 2019														
Descriptif	1. Objectif opérationnel : Engager un partenariat avec l'Inserm dans le cadre du projet PRINTEMPS (Programme de Recherche Interventionnelle et Évaluative Mené pour la Prévention du Suicide). <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td> <td>Qui ?</td> <td>Quand ?</td> </tr> <tr> <td>Rédaction d'une convention de partenariat entre l'Inserm, la Ville de Metz et le Centre hospitalier de Jury.</td> <td>Chargée de mission santé de la Ville de Metz</td> <td>Second semestre 2017</td> </tr> </table> 2. Objectif opérationnel : Faire connaître à la population adulte l'application mobile et le site internet STOPBLUES. <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td> <td>Qui ?</td> <td>Quand ?</td> </tr> <tr> <td>Mettre en œuvre des actions de communication en direction du grand public, des professionnels et des médias, quels qu'en soient les supports (communiqués de presse, conférence de presse, plaquette, affiche, dépliant, vidéo), à l'exclusion des</td> <td>Chargée de mission santé de la Ville de Metz avec l'appui du coordonnateur</td> <td>À partir de février 2018 (durant les 18 mois de l'expérimentation).</td> </tr> </table>			Comment ?	Qui ?	Quand ?	Rédaction d'une convention de partenariat entre l'Inserm, la Ville de Metz et le Centre hospitalier de Jury.	Chargée de mission santé de la Ville de Metz	Second semestre 2017	Comment ?	Qui ?	Quand ?	Mettre en œuvre des actions de communication en direction du grand public, des professionnels et des médias, quels qu'en soient les supports (communiqués de presse, conférence de presse, plaquette, affiche, dépliant, vidéo), à l'exclusion des	Chargée de mission santé de la Ville de Metz avec l'appui du coordonnateur	À partir de février 2018 (durant les 18 mois de l'expérimentation).
Comment ?	Qui ?	Quand ?													
Rédaction d'une convention de partenariat entre l'Inserm, la Ville de Metz et le Centre hospitalier de Jury.	Chargée de mission santé de la Ville de Metz	Second semestre 2017													
Comment ?	Qui ?	Quand ?													
Mettre en œuvre des actions de communication en direction du grand public, des professionnels et des médias, quels qu'en soient les supports (communiqués de presse, conférence de presse, plaquette, affiche, dépliant, vidéo), à l'exclusion des	Chargée de mission santé de la Ville de Metz avec l'appui du coordonnateur	À partir de février 2018 (durant les 18 mois de l'expérimentation).													

	publications ou communications scientifiques (colloques scientifiques, congrès scientifiques, revues et publications scientifiques).		CLSM	
	3. Objectif opérationnel : Renseigner la cartographie de localisation des structures et services proposant un accompagnement aux personnes en situation de mal-être.			
	Comment ?		Qui ?	Quand ?
	Repérage des structures et services. Recueil des informations. Renseignement de la base de données fournie par l'Inserm.		Coordonnateur CLSM, sous la validation de la Ville de Metz et de l'Inserm	Second semestre 2017
Financements	Budget prévisionnel	Coût impression des outils de communication		
	Financements pressentis	Inserm (projet) et Ville de Metz (impression)		
Modalités d'évaluation	<i>Indicateur(s) de résultats</i>			
	Renforcer l'implication des acteurs locaux dans la prévention du mal-être et du suicide Résultats de l'étude menée par l'Inserm dans le cadre du programme de recherche PRINTEMPS. Impact du projet sur la mobilisation des acteurs dans le domaine de la prévention du suicide. ✓ Nombre de participants au projet de recherche interventionnelle qui déclarent mieux connaître le champ de la santé mentale sur le territoire (dispositifs d'accompagnement, missions des professionnels, etc.) ✓ Nombre de participants qui déclarent avoir développé des connaissances en matière de santé mentale, de mal-être et de suicide <i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Évaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i>			
Déterminants de santé visés dans l'action	Conditions de vie : Accès aux ressources hors services de santé (services sociaux). Environnement social : Normes et climat social. Mode de vie : Utilisation des services de santé. Système de soins : Accessibilité, globalité, efficacité. Contexte économique et politique : Adaptation aux besoins des populations, prise en compte des déterminants de santé dans les politiques ;			
Politiques Publiques concernées				

H. ANNEXE 8 : FICHE ACTION «SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS À LA SANTÉ MENTALE »

CLS Ville de Metz 2017-2020	Axe 4 - Promouvoir le bien-être psychique		
	Objectif général : Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire messin		
FICHE 32	TITRE DE L'ACTION : Sensibilisation des professionnels à la santé mentale	Phase de conception	X
		Phase de mise en œuvre	
Objectif stratégique	Améliorer l'intégration sociale des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques		
Typologie de l'action	☒ Nouvelle action ☐ Action expérimentale ☐ Action reconduite (adaptation, extension)		
Périmètre de l'action	Public concerné	Professionnels, bénévoles d'associations, agents des collectivités et élus.	
	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz	
	Nombre de personnes concernées par l'action	Professionnels, membres bénévoles et élus des 130 structures identifiées qui composent le CLSM.	
Contexte	Dans le cadre de la concertation en groupe de travail, plusieurs participants font le constat de difficultés posées par le manque de connaissances sur la santé mentale. L'accompagnement des personnes en souffrance psychique est directement concerné. Les professionnels de terrain, en particulier ceux qui interviennent dans le domaine du social, peinent parfois à faire face à des situations où les questions de santé mentale sont en jeu. Les temps d'échanges animés dans le cadre du CLSM mettent également en évidence la complexité du champ de la santé mentale. Pour des acteurs éloignés de ce domaine, apporter une réponse aux demandes d'une personne en situation de mal-être, voire de souffrance psychique pose alors problème. Il en va de même pour son orientation vers une structure adaptée à ses besoins. Pour aider les professionnels, bénévoles, agents des collectivités et élus concernés, une action de sensibilisation à une meilleure connaissance de la santé mentale sera proposée sur le territoire messin. Ce temps de transmission construit en partenariat avec les membres du CLSM vise à apporter un éclairage sur la santé mentale au sens large. Pour réaliser ce projet, une fois le contenu de l'action de sensibilisation défini, les interventions envisagées seront réalisées en priorité en faisant appel à l'expertise et l'expérience des professionnels et des bénévoles des structures qui participent au CLSM. Cela permettra d'ancrer l'action au plus près des réalités du territoire et de développer l'interconnaissance et les collaborations entre acteurs issus du sanitaire, du médico-social et du social.		
Objectifs	Spécifique		
	Améliorer la lisibilité des dispositifs d'accompagnement et du champ d'intervention des professionnels de la santé mentale		
	Opérationnels		
	1. Élaborer, diffuser et analyser un questionnaire de recueil des besoins et attentes des participants au CLSM par rapport à l'action de sensibilisation. 2. Concevoir à partir des besoins identifiés le cahier des charges qui précise le contenu et les conditions de réalisation de l'action de sensibilisation. 3. Organiser et coordonner la réalisation de l'action de sensibilisation.		
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre Hospitalier de Jury	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coordonnateur CLSM du CH Jury	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	IREPS Lorraine (appui méthodologique).	
	Modalité de suivi	Plan opérationnel.	
Période de réalisation	2017-2020 Pluriannuelle (en fonction du nombre de participants).		
Descriptif	1. Objectif opérationnel : Élaborer, diffuser et analyser un questionnaire de recueil des besoins et attentes des participants au CLSM par rapport à l'action de sensibilisation.		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Conception d'un questionnaire avec les membres du groupe projet. Recueil des besoins auprès des structures qui participent au CLSM. Analyse des informations avec les membres du groupe projets en vue d'identifier les thèmes et de définir le contenu de l'action de sensibilisation.	Coordonnateur CLSM. Membres du groupe projets	Juin – octobre.
	2. Objectif opérationnel : Concevoir à partir des besoins identifiés le cahier des charges qui précise le contenu et les conditions de réalisation de l'action de sensibilisation.		

	Comment ?		Qui ?	Quand ?
	Choix des thèmes et du contenu. Précision sur les conditions d'organisation et de réalisation. L'action de sensibilisation est envisagée pour s'ajuster à des publics et des contraintes professionnelles variés. Pour favoriser la participation du plus grand nombre, il sera étudié la possibilité de proposer des modules consultables à distance. C'est l'aspect novateur de cette action.		Coordonnateur CLSM. Membres du groupe projets	Septembre – octobre.
	3. Objectif opérationnel : Organiser et coordonner la réalisation de l'action de sensibilisation.			
	Comment ?		Qui ?	Quand ?
	Choix des périodes de réalisation des interventions. Repérage et prise de contact avec les intervenants envisagés. Repérage et réservation des lieux d'intervention. Coordination et suivi de la réalisation des interventions.		Coordonnateur CLSM Membres du groupe projets	1 ^{er} semestre 2018.
Financements	Budget prévisionnel	Dépenses envisagées : frais de déplacement et de repas des intervenants. Location des salles.		
	Financements pressentis			
Modalités d'évaluation	Indicateur(s) de résultats			
	✓ Nombre de participants qui déclarent mieux connaître les dispositifs d'accompagnement à la santé mentale et typologie des dispositifs ✓ Nombre de participants qui déclarent mieux connaître le champ d'intervention des professionnels de la santé mentale et leurs missions et typologie des missions Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Évaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions			
Déterminants de santé visés dans l'action	Environnement social : Intégration sociale ; normes et climat social ; empowerment de la communauté Contexte économique et politique : Adaptation aux besoins des populations			
Politiques Publiques concernées				

I. ANNEXE 9 : PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE L'ACTION DE SENSIBILISATION

1. *RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS*

La réalisation d'une sensibilisation des acteurs locaux à la connaissance de la santé mentale est l'une des fiches action retenues dans le Contrat local de santé du territoire messin.

La concertation menée dans le cadre du CLSM a mis en évidence la difficulté exprimée par plusieurs professionnels, les travailleurs sociaux en particulier, dans leur capacité à intervenir auprès des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.

Pour mieux connaître les besoins et attentes des partenaires, un groupe projet s'est réuni et une enquête a été réalisée. Plusieurs thèmes intéressent les personnes qui ont répondu : l'orientation des personnes, la connaissance des troubles mentaux, de l'organisation locale de la psychiatrie, etc.

À ces thèmes qui intéressent les partenaires s'ajoute l'action du CLSM pour promouvoir sur le territoire messin la santé mentale dans une acception la plus large. Ainsi, la lutte contre les discriminations, la prise en compte de l'usager-citoyen et la coordination intersectorielle des acteurs locaux sont trois aspects également considérés dans cette sensibilisation.

2. *OBJECTIFS DE LA SENSIBILISATION*

a) **Objectif général**

Développer des connaissances de base autour des questions de santé mentale.

b) **Objectifs spécifiques**

1. Permettre aux participants d'**appréhender la notion de « santé mentale » au sens large** et la complexité du champ qu'elle recouvre.
2. Contribuer à **développer les collaborations intersectorielles** par une meilleure connaissance de la ressource locale et le partage d'expériences.
3. Encourager les participants à inscrire dans leur pratique la **lutte contre la stigmatisation et les discriminations** à l'égard des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.

c) **Objectifs opérationnels**

- **Cerner la complexité du champ de la santé mentale** (son cadre légal et réglementaire, son organisation générale sur le territoire messin et ses principaux acteurs, leurs missions et périmètres d'intervention).

- **Comprendre les concepts de la santé mentale**, en particulier ce recouvre la notion de « troubles mentaux ».
- **Connaître les dispositifs et aides disponibles localement** pour repérer la souffrance mentale et mieux orienter les personnes concernées.
- **Se sentir plus à l'aise pour gérer les situations difficiles** avec des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.
- **Avoir partagé avec les autres participants des expériences et des outils** favorisant la prise en charge.
- **Être sensibilisé aux aspects concernant la stigmatisation et les discriminations** dont sont victimes les personnes en souffrance psychique et les moyens de lutter contre.

3. *DEROULEMENT ENVISAGE DES SESSIONS*

Lieu : dans les locaux des structures gérées par le CH de Jury pour permettre aux participants de les découvrir (CMP, MDA ..., selon les disponibilités).

Durée : 3 demi-journées (1 demi-journée par thème).

Organisation : participation incontournable au module sur les « concepts de base de la santé mentale » et choix à la carte pour les 2 autres modules selon les disponibilités et l'intérêt des participants pour les thèmes proposés.

Périodes de réalisation : 1^{ère} session complète envisagée en novembre et décembre 2018 (date à convenir en fonction des disponibilités des intervenants). Une seconde session sera programmée si les demandes de participation sont trop nombreuses.

Nombre de participants : 15 personnes maximum par module.

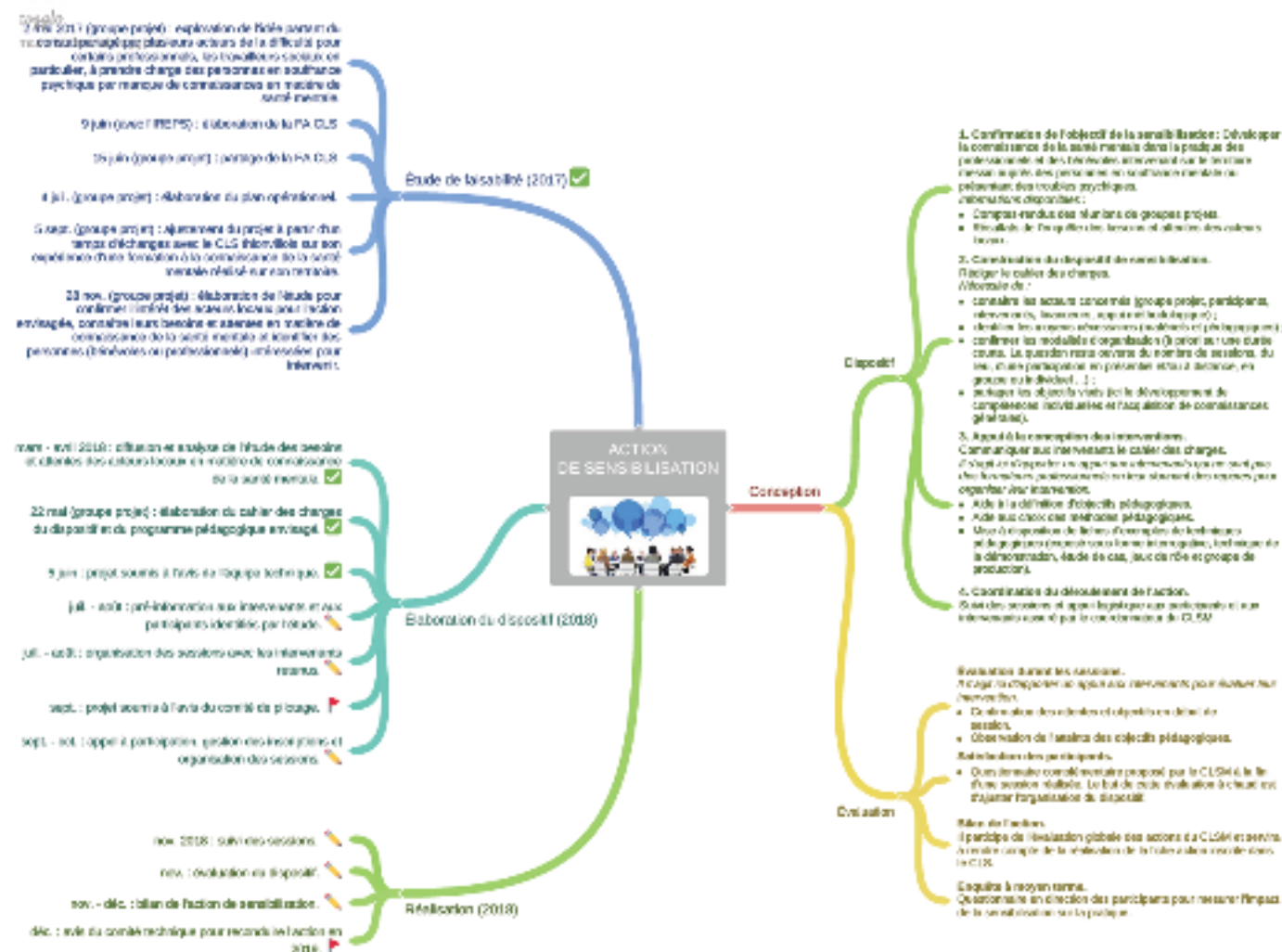
4. PROGRAMME PREVISIONNEL

Module 1 (1 ^{ère} demi-journée) – Concepts de la santé mentale et lutte contre les discriminations –					
Thèmes	Horaires	Objectifs pédagogiques	Déroulement	Support et matériel	Intervenant
Accueil des participants	8h30 9h00	Créer un espace convivial propice à l'échange.	• Café d'accueil. • Émargement. • Remise des dossiers du participant.	• Boissons et collations. • Feuille d'émargement. • Dossier du participant.	Coordonnateur du CLSM.
	9h00 9h20	Initier une dynamique de groupe.	• Présentation de la formation, du cadre et des intervenants. • Présentation des participants.	• Dossier du participant.	Coordonnateur du CLSM. Intervenant-e-s du jour.
La santé mentale : représentations et concepts	9h20 10h50 (1h30)	Connaître le processus des représentations sociales de la santé mentale et les mécanismes discriminatoires.	• Confrontation des représentations des participants à partir de la question : « Qu'est-ce que la santé mentale ? » • Présentation des mécanismes discriminatoires en jeu dans les représentations sociales de la santé mentale. • Témoignage d'une personne malade psychique.	• Tableau blanc. • Post-it. • Feutres. • Ordinateur. • Vidéoprojecteur. • Documents d'informations.	Intervenant expert de la santé mentale (psychologue, psychiatre ...) Malade/Aidant expert (GEM / UNAFAM).
		Maîtriser les concepts de base autour de la notion de « santé mentale ».	• Présentation des concepts de base autour de la « santé mentale ».		
		Distinguer la santé mentale, la maladie psychique et le handicap psychique.	• Temps d'échanges autour des principales catégories associées à la santé mentale dans le but d'aider les participants à distinguer ce qui relève ou non de la pathologie.		
		Appréhender les déterminants de la santé mentale.	• Exposé synthétique des déterminants de la santé mentale en lien avec les données locales issues du diagnostic santé mentale du territoire messin.		
Pause	10h50 11h00	Développer son réseau professionnel et sa connaissance des acteurs de la santé mentale.	• Mise à disposition d'un espace de repos favorisant les échanges informels.	• Boissons et collations.	
Lutte contre la stigmatisation et les discriminations	11h00 12h00 (1h)	Savoir identifier dans le vécu des personnes en souffrance mentale les situations discriminantes et stigmatisantes et les moyens de lutter contre.	• Échange à partir de témoignages de représentant d'associations de soutien et/ou d'usagers. • Clarification des notions de stigmatisation et discrimination et des moyens de lutter contre	• Tableau blanc. • Post-it. • Feutres. • Ordinateur. • Vidéoprojecteur. • Documents d'informations.	Intervenant expert de la santé mentale (psychologue, psychiatre, IREPS ...) Malade/Aidant expert (GEM / UNAFAM).
Bilan module 1	12h00 12h20	Temps de partage « à chaud » des impressions et besoins d'approfondissement.	• Tour de table pour recueillir les impressions des participants.	• Questionnaire de satisfaction.	Coordonnateur du CLSM

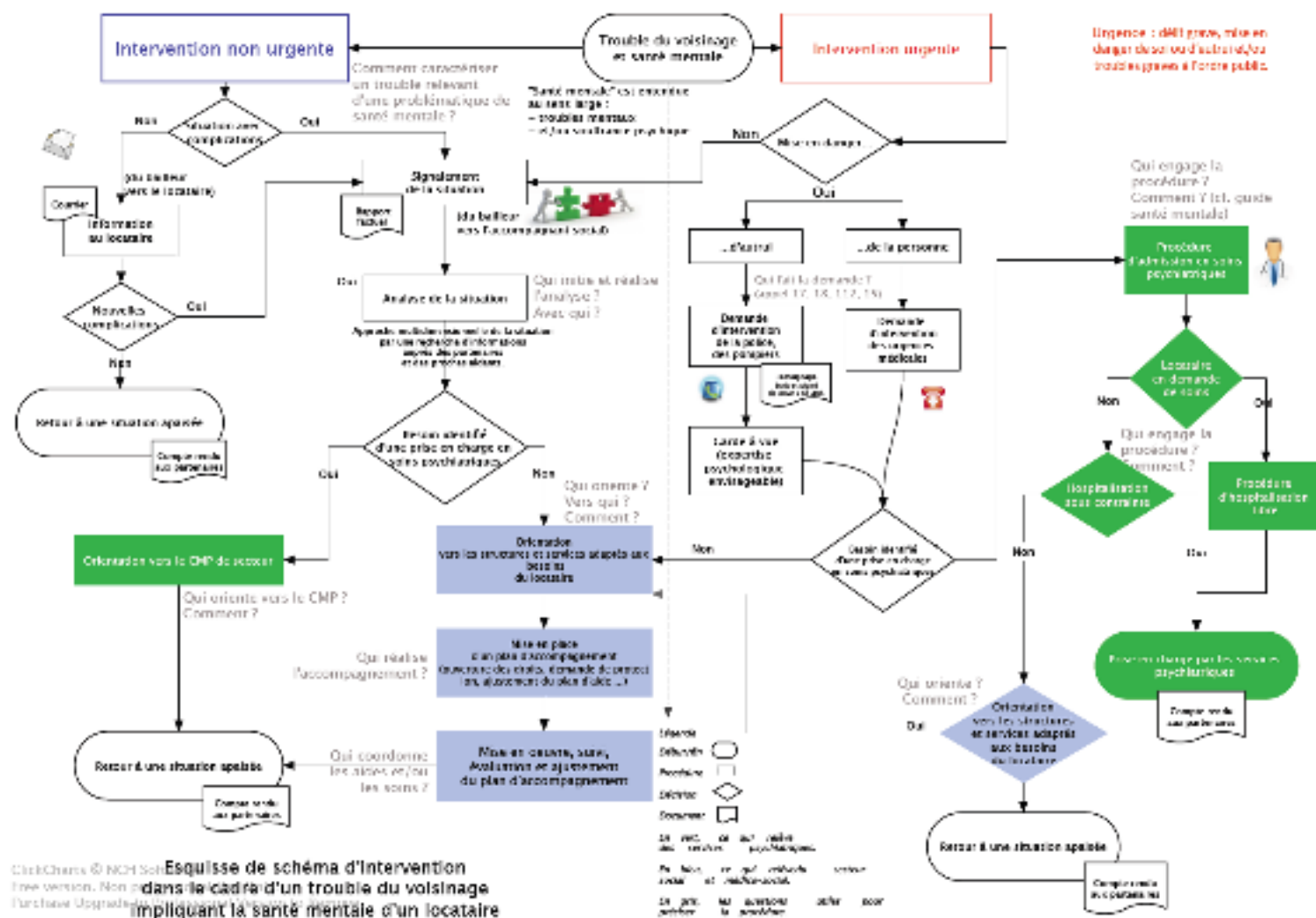
Module 2 (2^e demi-journée) – Connaissance du champ de la santé mentale et des ressources locales –					
Thèmes	Horaires	Objectifs pédagogiques	Déroulement	Support et matériel	Intervenant
Accueil des participants	8h30 9h00	Créer un espace convivial propice à l'échange.	• Café d'accueil	• Boissons et collations. • Feuille d'émargement.	Coordonnateur du CLSM
Champ de la santé mentale.	9h00 10h30 (1h30)	Comprendre le fonctionnement et l'organisation du dispositif de soins psychiatrique sur le territoire messin.	• Rappel des étapes clés de constitution du champ de la psychiatrie et de la santé mentale. • Présentation des principaux aspects du fonctionnement et de l'organisation la psychiatrie sur le périmètre géographique de l'agglomération messine. • Présentation de la sectorisation de la psychiatrie telle qu'elle est définie pour la population messine.	• Tableau blanc. • Ordinateur. • Vidéoprojecteur. • Documents d'informations. •	Intervenant expert de l'organisation territoriale de la santé mentale (psychiatre, cadre de santé, ARS ...).
Pause	10h30 10h40	Développer son réseau professionnel et sa connaissance des acteurs de la santé mentale.	• Mise à disposition d'un espace de repos favorisant les échanges informels.	• Boissons et collations.	
Ressources locales	10h40 11h40 (1h)	Connaître les structures et les dispositifs mobilisables pour accompagner une personne en souffrance mentale.	• Présentation des ressources locales (structures et dispositifs) contribuant à la prise en charge des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.	• Tableau blanc. • Feuilles paperboard. • Ordinateur. • Vidéoprojecteur. • Documents d'informations.	Intervenant expert de l'organisation territoriale de la santé mentale (psychiatre, cadre de santé, ARS ...).
Partenariat	11h40 12h10 (30')	Identifier les acteurs locaux et les compétences mobilisables par rapport à une question de santé mentale.	• Présentation du guide santé mentale. • Réalisation en sous-groupe d'une carte partenariale.	• Post-it. • Feutres. • Guide santé mentale (version simplifiée).	Coordonnateur du CLSM.
Bilan module 2	12h10 12h30	Temps de partage « à chaud » des impressions et besoins d'approfondissement.	• Tour de table pour recueillir les impressions des participants.	• Questionnaire de satisfaction.	Coordonnateur du CLSM

Module 3 (3^e demi-journée) – Gestion des situations difficiles et relation d'aide –					
Thèmes	Horaires	Objectifs pédagogiques	Déroulement	Support et matériel	Intervenant
Accueil des participants	8h30 9h00	Créer un espace convivial propice à l'échange.	• Café d'accueil	• Boissons et collations. • Feuille d'émargement.	Coordonnateur du CLSM
Gestion des situations difficiles	9h00 10h30 (1h30)	Acquérir les bases de la méthode Oméga de gestion des situations de violence et d'agression.	• Présentation de la méthode Oméga. • Expérimentation des techniques de base de la méthode Oméga.	• Ordinateur. • Vidéoprojecteur.	Intervenant expert Oméga (CH de Jury).
Pause	10h30 10h40	Développer son réseau professionnel et sa connaissance des acteurs de la santé mentale.	• Mise à disposition d'un espace de repos favorisant les échanges informels.	• Boissons et collations.	
Relation d'aide	10h40 12h10 (1h30)	Développer l'écoute et l'empathie pour mieux repérer et accompagner les situations de souffrance mentale.	• Sensibilisation aux techniques de relation d'aide.	• Documents d'informations.	Intervenant expert de la relation d'aide (psychologue, psychothérapeute ...).
Bilan module 3	12h10 12h30	Temps de partage « à chaud » des impressions et besoins d'approfondissement.	• Tour de table pour recueillir les impressions des participants.	Questionnaire de satisfaction.	Coordonnateur du CLSM

J. ANNEXE 10 : ORGANISATION DE L'ACTION DE SENSIBILISATION



K. ANNEXE 11 : ESQUISSE DU SCHÉMA D'INTERVENTION LORS D'UNE SITUATION DE CRISE



L. ANNEXE 12 : CARTE DES RESSOURCES

RESSOURCES SANTÉ MENTALE

territoire messin

édition 2018

Accompagner les personnes en souffrance mentale

AMNÉMOIRE INTERACTIF

CLSM

PARCOURS DE SOINS

En consultation

Adresses de villes

Services de soins

Services de soins

Soins/Prévention des addictions

Services de soins

Services de soins

Services de soins

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Aides et soutien

Services de soins

Services de soins

Services de soins

IPSI et PSYIS

Services de soins

Services de soins

Services de soins

À l'hôpital

Services de soins

Services de soins

Services de soins

Soins/Prévention des addictions

Services de soins

Services de soins

Services de soins

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Aides et soutien

Services de soins

Services de soins

Services de soins

IPSI et PSYIS

Services de soins

Services de soins

Services de soins

À l'hôpital

Services de soins

Services de soins

Services de soins

Soins/Prévention des addictions

Services de soins

Services de soins

Services de soins

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Aides et soutien

Services de soins

Services de soins

Services de soins

IPSI et PSYIS

Services de soins

Services de soins

Services de soins

À l'hôpital

Services de soins

Services de soins

Services de soins

Soins/Prévention des addictions

Services de soins

Services de soins

Services de soins

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Aides et soutien

Services de soins

Services de soins

Services de soins

IPSI et PSYIS

Services de soins

Services de soins

Services de soins

À l'hôpital

Services de soins

Services de soins

Services de soins

Soins/Prévention des addictions

Services de soins

Services de soins

Services de soins

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Aides et soutien

Services de soins

Services de soins

Services de soins